

**Police et diversité,
le choc des malentendus ?**



© Massimo Bortolini

- 23 Bon tuyau**
Jouons à être égaux !
- 24 Génocide des Arméniens : 100 ans**
- Une reconnaissance qui concerne l'humanité
Bernard Coulie
 - Se vivre arménien
Table ronde avec 4 jeunes belgos arméniens
- 29 Incontournable**
Brussels African Market
- 30 Du neuf dans nos rayons**
Cathy Harris

Illustration de couverture : © Massimo Bortolini

Prochain dossier :

Septembre 2015 : Sans papiers. Droits et non droits.

Dossier

- Police et diversité :
le choc des malentendus ?
Nathalie Caprioli **3**
- Enseigner la diversité à la police,
une réflexion permanente
Alain Simon **4**
- Le long cheminement de la diversité
Saïd Halimaoui **6**
- Le mode d'emploi de la diversité
n'existe pas
François Henneuse **10**
- Résignation et préjugés
Entretien avec Koen Geurts **12**
- Des Rainbow Cops formateurs
Sébastien Rondia **14**
- Le silence imposé de la servitude
Didier Van der Meeren **16**
- 20 ans de politique du « *chuuut !* »
Entretien avec Hamid Benichou **18**
- Police et jeunes :
(r)établir la confiance
Ani Paitjan **20**
- Le pari de la Cellule Diversity
Entretien avec Isabelle Diependale **22**



Police et diversité : le choc des malentendus ?

Responsable de rédaction
Nathalie Caprioli

Journaliste
Ani Paitjan

CBAI: Marc André, Massimo Bortolini, Cathy Harris,
Pascal Peerboom, Patrick Six.

Comité scientifique: Ali Aouattah, Loubna Ben
Yaacoub, Vincent de Coorebyter, Isabelle Doyen,
Leyla Ertorun, Mohamed Essannarhi, Kolë Gjelošhaj,
Younous Lamghari, Silvia Lucchini, Altay Manço,
Marco Martiniello, Anne Morelli, Nouria Ouali,
Andrea Rea, Hedi Saidi.

Mise en page : Pina Manzella

Impression : GS Graphics sprl

Éditeur responsable : Christine Kulakowski

Avec l'aide de la Commission communautaire
française, du Service d'éducation permanente,
de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'Actiris.



L'Agenda interculturel est édité par le
Centre Bruxellois d'Action Interculturelle asbl
Avenue de Stalingrad, 24 • 1000 Bruxelles
tél. 02/289 70 50 • fax 02/512 17 96
ai@cbaib.be - www.cbaib.be

Le CBAI est ouvert
du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30

L'Agenda interculturel est membre de l'ARSC
Association des Revues Scientifiques et Culturelles.

Les textes n'engagent que leurs auteurs. Les titres,
intertitres et brefs résumés introductifs sont le plus
souvent rédigés par la rédaction.

Conformément à l'article 4 de la loi du 8 décembre
1992 relative à la protection de la vie privée à
l'égard des traitements de données à caractère
personnel, nous informons nos lecteurs que le CBAI
gère un fichier comportant les noms, prénoms,
adresses et éventuellement les professions des
destinataires de l'Agenda interculturel. Ce fichier a
pour but de répertorier les personnes susceptibles
d'être intéressées par les activités du CBAI et de les
en avertir. Vous pouvez accéder aux données vous
concernant et, le cas échéant, les rectifier ou
demander leur suppression en vous adressant au
Centre. Ce fichier pourrait éventuellement être
communiqué à d'autres personnes ou associations
poursuivant un objectif compatible avec celui du
Centre.

Intégrer la diversité dans la police ne date pas d'aujourd'hui. Depuis plus de vingt ans, formateurs à l'Ecole nationale de police, intervenants du secteur associatif ou du Centre (interfédéral) pour l'égalité des chances s'y attellent. Une politique de gestion de la diversité dans les ressources humaines fait aussi partie de la culture maison depuis quinze ans. En tous cas, il existe une Cellule et une Charte Diversity... même si elles ne sont pas encore connues de tout le personnel.

On sait que ces débats de fond qui visent à changer les mentalités se travaillent sur le long terme. Mais quel bilan tirer à ce jour ? Comment se comportent les gardiens de la paix face aux Roms, aux homosexuels, aux transsexuels, aux jeunes de quartier populaire, aux personnes sans papiers, aux SDF, aux minorités ethniques ? Bref, comment répondent-ils à la diversité entre eux et sur le terrain ?

Le point de départ à ces questions est toujours pareil : identifier les préjugés et stéréotypes des uns sur les autres. Comment certaines minorités perçoivent-elles les gens d'armes ? et réciproquement ? Qu'est-ce qui se construit dans la tête de chacun ? Et qu'est-ce qui se joue dans les face-à-face ? Animosité, haine, peur, mépris. Mais pas toujours : par exemple, des Roms en contact avec l'asbl Le Foyer estiment les policiers « gentils »... comparés à ceux auxquels ils sont confrontés en Roumanie ou en Bulgarie. Une chose est sûre : ces deux mondes s'ignorent, et l'abus de la force de l'ordre reste trop souvent impuni, même si la Belgique n'est pas la Caroline du Sud.

Pour passer des tensions et suspicions au dialogue, il faut comprendre ce que l'autre a dans le ventre, comment il fonctionne. Ce dossier explore quelques pistes et expériences en chantier. Pas de formule miracle pour s'inventer de nouvelles relations mais beaucoup de bonnes volontés !

Nathalie Caprioli

Enseigner la diversité à la police, une réflexion permanente

Alain Simon

Dans une institution comme la police, où l'organisation strictement hiérarchique et l'uniformité ont longtemps été perçues comme les principales garanties de la cohésion du groupe et de l'efficacité des actions, introduire la diversité comme valeur ne constitue pas une sinécure.

L'adoption officielle du « Community policing » (fonction de police orientée vers la communauté)¹ a eu pour vocation de définir un cadre culturel commun à chacun des services de police, et, à travers eux, à chacun de leurs membres, quels que soient leur grade et leur fonction. Dans cette approche, la police n'est plus définie comme un organe à la marge, réactif, principalement orienté vers la recherche et la répression des infractions pénales, mais comme un acteur littéralement « inséré dans la société », en contact direct et régulier avec toutes ses composantes, garant de la sécurité et de la qualité de vie des habitants et des usagers d'un quartier, d'une ville. Le travail en partenariat, avec l'ensemble des acteurs concernés par un problème de sécurité, est vivement encouragé.

Cette évolution culturelle s'est traduite également dans le code de déontologie de la police intégrée².

Diversité dans les formations

Dans ce contexte, enseigner la diversité au sein de l'institution se réalise donc notamment au travers d'un certain nombre de formations, elles-mêmes très diversifiées. Les thématiques attendues de « communication interculturelle » (laquelle a opportunément succédé à un module « multiculturalisme ») et « lois contre les discriminations » coexistent avec la déontologie, la communication, l'écoute active, la gestion des conflits, l'assistance policière aux victimes, la fonction de police orientée vers la communauté, les réactions aux comportements discriminatoires de la part de collègues.

Le module de formation le plus récent, « Holocauste, police et droits de l'Homme », englobe un volet historique relatif aux rôles joués par les autorités policières, administratives et judiciaires belges dans l'arrestation et la déportation des Juifs en Belgique et se poursuit sous la forme d'études de cas contemporains, visant à dégager la marge de manœuvre du policier confronté à des actes de discrimination et d'exclusion commis par certains de ses collègues.

La diversité est abordée tant dans les formations de base du personnel que dans le cadre de formations continues des membres déjà en place. Le Centre interfédéral pour l'égalité des chances est associé à la réflexion et est un opérateur majeur dans la dispense de ces formations, dont une partie est d'ailleurs animée en binôme³.

Diversité dans les approches

Tout apprentissage, et spécialement dans ce domaine, passe par le respect d'un certain nombre de règles, parmi lesquelles on compte la liberté de parole (on travaille essentiellement sur la parole libérée, quelque problématique qu'elle puisse être), la confidentialité des données à caractère personnel, la bienveillance, entendue comme la capacité à écouter l'autre pour le comprendre et non pour le juger, l'implication des acteurs dans le processus de formation, notamment dans l'évocation de leur expérience professionnelle.

Au cours des vingt dernières années, la présentation historique, démographique et sociologique du phénomène migratoire s'est enrichie d'un recours aux histoires personnelles. Aux statistiques liées à l'immigration, au palmarès des nationalités les plus représentées, s'est opportunément ajouté, voire substitué, le témoignage direct du trajet migratoire de la famille de l'un ou l'autre participant. La sécheresse et la simplicité apparente des chiffres s'effacent devant l'incarnation des parcours de vie. Au caractère stéréotypé des questions posées se heurte l'irréductibilité du vécu individuel.

Dans l'esprit de bon nombre de participants à une formation, la diversité est souvent réduite à sa dimension ethnique ou culturelle au sens étroit. Bon nombre de problèmes sont interprétés par ce seul prisme, au détriment d'explications socioéconomiques ou intergénérationnelles.

Parmi les principaux stéréotypes contemporains, à déconstruire, se détachent de plus en plus souvent, bien au-delà d'un

cadre strictement professionnel, deux figures : celle de « l'intégriste » (l'ennemi, l'inassimilable) et celle du « baraki » (le déclassé, le parasite).

La gageure demeure de considérer la diversité, non à travers un contenu formaté, souvent attendu, réclamé et alimenté par les participants eux-mêmes, mais dans la relation à l'autre, qui passe par un double questionnement, sur soi et sur son interlocuteur, en tant que différent de soi. Le discours encyclopédique s'efface pour libérer un espace et un moment pour l'observation et l'écoute de la diversité, dans ses manifestations verbales, non verbales et paraverbales, dans un contexte à redéfinir chaque fois. Le jeu de rôle, voire l'autoscopie⁴, se révèlent être des méthodologies performantes pour construire, au départ d'une situation et d'un ressenti, de nouvelles compétences pragmatiques. Toute formation de ce type vise à introduire de la complexité et de l'incertitude au milieu des croyances et des préjugés, à lutter contre les canevas réducteurs, faussement rassurants, car ils fournissent une lecture univoque de notre environnement.

Une activité souvent proposée consiste à placer le participant dans la peau de l'autre, du migrant ou simplement du discriminé. Et s'il est une profession particulièrement ciblée par les stéréotypes et les préjugés, c'est certainement, parmi d'autres, celle de policier. Au départ d'un échange verbal, il s'agit d'inventorier, de décrire et d'illustrer les différentes stratégies identitaires déployées par la victime pour fuir l'agression, réduire son impact ou, au contraire, riposter.

La gestion de l'interaction passe chez le professionnel par sa capacité d'empathie, une aptitude qui peut faire l'objet d'un apprentissage long, modeste et patient.

Quoi qu'il en soit, dans les études de cas proposées, il s'agit d'éviter systématiquement la posture du donneur de leçon, du moralisateur, mais plutôt d'organiser une réflexion collective, fondée certes sur les prescriptions légales, incontournables, mais aussi sur l'expérience de chacun, en visant à responsabiliser l'ensemble des acteurs (individus et organisations) dans la construction de réponses claires et nuancées.

Diversité dans le suivi

La multiplicité et la cohérence des approches en matière de formation, pas nécessairement évidentes à réaliser compte tenu du grand nombre des acteurs chargés de cours et des compétences à acquérir⁵, ne suffisent pas à pérenniser les résultats. L'organisation doit assumer le relais dans le travail quotidien sous la forme d'une politique volontariste, en matière de bien-être, favorisant les réflexions ancrées sur le vécu des acteurs : débriefings, évaluations régulières, concertées et constructives des membres dans le but d'améliorer leur fonctionnement, leurs compétences, leurs performances, leur motivation et leur sécurité.

Pour atteindre ces objectifs, bien au-delà d'un savoir livresque, c'est un travail sur la perception même de la

diversité, parfois ressentie comme une difficulté, un frein, un obstacle, voire une menace quant au développement de l'institution et de la société (« On accepte décidément tout et n'importe qui ») ou, à l'inverse, considérée comme une juxtaposition d'individus ou de groupes, chacun revendiquant leur droit (« Chacun chez soi, chacun pour soi »). Même si le discours est minoritaire, il n'est pas à négliger dans un monde où les interprétations dichotomiques tiennent lieu de raisonnement construit, quand il n'apparaît pas parfois comme définitif.

Il est essentiel que l'organisation identifie et définisse, en étroite collaboration avec ses membres, les situations problématiques. Sur cette base, elle peut s'engager dans la réalisation de mesures structurelles pour réduire les risques. Autour des cas résiduels commence alors un travail de réflexion régulier et collectif autour des dilemmes. Il s'agit d'isoler les valeurs en tension, d'inventorier les solutions envisageables, notamment en isolant ce qui est négociable de ce qui ne l'est pas, de décrire, pour chacune d'elles, les conséquences possibles et de faire un choix, en accord avec les dispositions légales, les valeurs de l'organisation et ses propres convictions personnelles⁶.

Dans le traitement de la diversité et des situations concrètes rencontrées tant dans les relations internes que dans le contact avec le public, le travail de sensibilisation doit être articulé tout au long de la carrière du policier, à la fois au niveau des formations dispensées par les écoles ou académies de police, mais aussi dans les activités de réflexion organisées au sein même des unités de terrain, en collaboration étroite avec les acteurs eux-mêmes, ainsi qu'avec les partenaires externes à l'institution.

Pour renforcer la légitimité et l'efficacité de la démarche, l'approche de la diversité doit s'appuyer sur la diversité des approches, des moments, des lieux et des acteurs. ■

Alain Simon

Inspecteur principal de police,

Formateur à l'Académie Nationale de Police (ANPA)

 **Bonus** www.cbai.be

Lisez l'article *in extenso*

[1] Le Community policing (Circulaire ministérielle CP 1 du 27 mai 2003).

[2] Le Code de déontologie de la police intégrée (A.R. du 10 mai 2006).

[3] Un formateur du Centre et un policier, formateur à l'Académie nationale de police, animent conjointement certaines formations. Lire aussi l'article de François Henneuse en pages 10-11 de ce dossier. [4] Technique pédagogique consistant à filmer un sujet qui peut ainsi observer son comportement de l'extérieur. [5] Dans le cadre de la formation de base de l'inspecteur, une communauté de pratiques, animée par les membres du Centre interfédéral pour l'égalité des chances et réunissant des chargés de cours des différentes académies de police, francophones et néerlandophones, permet d'échanger les informations sur les contenus et les pratiques et de créer des supports

[6] D'après le modèle de processus décisionnel éthique, de Terry Cooper (1998).

Le long cheminement de la diversité

Saïd Halimaoui

J'ai travaillé plus de 23 ans à la Police en tant que sociologue. 23 ans de cheminement progressif et continu autour d'un projet complexe portant sur « la diversité à la police ». Je pose ici un regard rétrospectif sans complaisance ni préjugé, en continuant à questionner les réalités policières que j'ai apprises à connaître.

C'était en 1992. Je m'engageais dans une aventure institutionnelle inédite. Ayant toujours mijoté dans les milieux académiques (étudiant en sociologie, enseignant à l'Université d'Oran en Algérie, chercheur à Bruxelles), je me retrouvais pour la première fois dans une institution policière qui m'offrait une carrière de conseiller, formateur dans le domaine de l'interculturel.

J'arrivais notamment avec mon expérience de coordinateur de quatre maisons de quartier à Bruxelles, où, déjà, le besoin s'était fait ressentir d'amorcer un dialogue entre jeunes et policiers, même si le sujet restait tabou à la fois au sein de la police et dans le milieu social. Sur le terrain, des policiers intervenaient de façon trop directe, tant dans leur discours que parfois dans leurs comportements. Bien sûr, ils connaissaient les chiffres de la délinquance dans les quartiers. Or ces chiffres ne disent pas tout. Ce n'est pas parce que la délinquance est élevée à tel endroit qu'il faut investir l'espace et multiplier les contrôles. Il aurait plutôt fallu développer une approche multiforme avec cette jeunesse qualifiée de délinquante qui, parfois, commet juste des actes d'incivisme. C'est en faisant petit à petit connaissance avec certains policiers de quartier que j'ai commencé à percevoir leurs besoins. Il s'agissait moins de les informer à coups d'indicateurs statistiques que d'ouvrir un dialogue.

La Cellule d'Etude du multiculturalisme a donc été créée en 1992 [lisez aussi l'encadré p. 8], dans le contexte politique particulier après les « émeutes » de Forest de 1991. Les événements de Forest avaient en effet secoué la Gendarmerie qui, auparavant, n'avait jamais été confrontée de si près à des centaines de jeunes descendus dans la rue. Notre Cellule a directement été reliée à l'Etat-major général de la Gendarmerie. Nous formions une équipe de six personnes, cinq civils et un officier. Nos compétences se croisaient entre islamologue, criminologue, assistante sociale, géographe, et sociologue. A nous tous, nous parlions au moins neuf langues : français, néerlandais, anglais, turc, arabe, berbère, farsi, espagnol, italien.

Décoder la culture institutionnelle

Travailler dans cette nouvelle Cellule fut une entreprise fort rude au début car je devais m'habituer à un milieu policier où le secret professionnel, le droit de réserve, le respect d'une hiérarchie stricte étaient des impératifs catégoriques. Passons sur les problèmes de ponctualité, de tenue vestimentaire de rigueur... et surtout de culture institutionnelle qui véhiculait un langage propre et un raisonnement pragmatique intangible et parfois déroutant.



© Massimo Bortolini

Le respect du droit et de la loi dans son esprit le plus tranchant laissait difficilement percer un certain humanisme ou une compréhension des comportements humains. Tout était ramené au respect de la norme et du règlement. Le discours véhiculait des mots incompréhensibles pour moi, tellement il était fermé au jargon des Sciences sociales. On parlait d'Etrangers au Royaume, des Allochtones, des NA (Nord-Africains), d'Hommes de couleur qui vivent dans les Quartiers interlopes (louches), de la Solidarité négative entre les jeunes dans leurs affrontements avec les policiers...

Je me suis risqué à travers mes premiers textes (notes internes sur les rapports police-jeunes) à parler de jeunes belges d'origine étrangère, d'immigrés de la première ou deuxième génération, d'émigrés déracinés, de quartiers de l'exil, de marginalisation, d'exclusion, de discrimination aux normes sociales et culturelles de la collectivité d'accueil, etc.

Ce langage fut assimilé à l'irruption d'un volcan, à une déferlante de mots impropres qui sortent de la tête d'un intellectuel adepte de spéculations

stériles et sans fondement. Les remarques que je recevais, les remises en place et mises en garde, les désaveux ont failli me terrasser moralement. Mes textes étaient soit écartés directement ou subissaient un toilettage au Kärcher. J'étais sur le point de quitter l'institution ; mes collègues universitaires de l'équipe aussi.

De plus, il fallait éviter absolument de parler de bavures policières, de contrôle au faciès, de harcèlement dans les contrôles, de comportements racistes, sexistes, d'attitudes discriminatoires. Même les mots « politique des quotas », « recrutement de jeunes allochtones à la police », devaient être soupesés avec délicatesse. Sans compter les mots racisme, xénophobie qui étaient frappés par un embargo strict dans l'utilisation.



Les mots qui s'expriment

Avec le temps, des idées d'ouverture ont percé dans les années 1994-1995. On parlait de plus en plus de police de proximité, de police au service de la communauté, de recrutement d'agents de surveillance, de prévention, de médiateurs sociaux, culturels, d'assistants de prévention à la police (et d'assistants sociaux), d'animateurs de rue. En cette période, la politique fédérale, et par la suite régionale, communautaire s'ouvrait – comme partout en Europe et au Canada – à la politique d'intégration, de l'immigration et de cohabitation harmonieuse des communautés locales en Belgique. La politique sécuritaire (contrats de sécurité du ministère de l'Intérieur) se doublait d'une politique sociale, d'emploi, d'accord de la nationalité belge, de la reconnaissance des cultes, de l'ouverture des partis politiques aux candidats belges d'origine étrangère, des écoles à discrimination positive.

Tout ce bouillonnement dans les initiatives des autorités politiques s'est engouffré dans les entrailles de la police. Déjà depuis 1997, notre démarche en matière de formation et de gestion du multiculturalisme prenait un nouvel envol qui a bouleversé l'ensemble de la formation dispensée aux policiers. Les modules d'aptitudes sociales se sont vus renforcés

et surtout reconnus comme vecteurs d'une formation qui s'adapte à l'évolution de la société. On parle de lutte contre les discriminations, les préjugés et les stéréotypes. Les modules Gestion de la violence, du stress, la nouvelle philosophie de maintien de l'ordre qui reconnaît les libertés démocratiques et le droit à manifester font une progression décisive dans la formation. Du coup, les mots cheminent en quantité et en qualité : ils deviennent les nouveaux vecteurs dans la formation, l'organisation policière en général et font partie de la Nouvelle Culture d'entreprise.

Poser des diagnostics sociaux

A l'époque, notre Cellule d'Etude au multiculturalisme venait en appui aux 25 districts répartis sur tout le pays, soit quelque 147 brigades, dont 9 à Bruxelles. Une brigade comptait jusqu'à 40 personnes. Nous avons mis en place notre méthode de travail au fur et à mesure des demandes. Nous étions sollicités au moment où les tensions étaient déjà à l'œuvre, ou encore en plein conflit direct sur le terrain, entre agents et jeunes. Les demandes étaient très concrètes : que faire pour éviter qu'une patrouille ne soit ni agressive, ni agressée par des jeunes en train de jeter des pierres à son passage ? Ou encore, comment gérer les heurts et bagarres entre différentes catégories de jeunes d'origine étrangère qui créent un sentiment d'insécurité auprès de la population ? Pour y répondre, nous devons d'abord comprendre la nature du conflit. S'agissait-il de tensions uniquement entre

policiers et gendarmes ? Ou de conflits intercommunautaires ou interculturels ? Nous apportons un éclairage social et économique, sans jamais tomber dans l'écueil d'expliquer les problèmes uniquement par les différences culturelles : la culture peut expliquer mais pas justifier.

La prévention ne s'est mise en place que lorsque nous avons commencé à poser des diagnostics sociaux par quartiers et villes. Cette approche exigeait du temps. Je commençais toujours par rencontrer les associations, en étant présenté par une personne relais, ce qui permettait d'établir plus vite un lien de confiance. Je voulais connaître un maximum de partenaires sociaux. J'ai donc dressé un catalogue des animateurs, coordinateurs, responsables de maison de quartier, amis, médiateurs sociaux, responsables de mosquée. Bref, tous les partenaires du monde associatif, mais également de l'enseignement et des mosquées, m'aidaient à recueillir une montagne d'indications. Tous ces professionnels nous informaient sur le travail qu'ils accomplissaient avec les jeunes, sur leurs méthodes d'approche, sur les reproches qu'ils pouvaient adresser aux gendarmes et aux différentes institutions publiques. C'est ainsi que nous avons développé une photographie sociologique très concrète et de plus en plus pointue des

quartiers. Ces partenaires connaissaient la nature de notre travail, à savoir : élaborer des projets de formation en croisant leurs suggestions et les demandes des gendarmes. Je ne me présentais donc jamais auprès des coordinateurs de maisons de jeunes en demandant abruptement : « *Où sont les dealers ?* ».

Face à nos limites

Nos premières formations à l'École royale de gendarmerie prévoyaient 20 heures de cours facultatif. Nous abordions des thèmes tels que les jeunes et l'emploi, le décrochage scolaire, les communautés, l'islam. Nous donnions des

Missions et actions

Depuis sa création en 1992, la Cellule d'Etude du multiculturalisme a eu les missions suivantes, dans le cadre de développement d'une police de proximité :

Les missions internes :

- informer et sensibiliser les policiers à la diversité culturelle ;
- suggérer des méthodes d'intervention adaptées aux différences culturelles ;
- déconstruire préjugés et stéréotypes par la formation de base, continuée et spécialisée de policiers, et par la formation de formateurs.

Les missions externes :

- améliorer la connaissance et la compréhension des besoins des différentes populations ;
- (r)établir le contact entre la police et les différentes communautés.

Parmi les actions :

- expertise et détection des problèmes de violence urbaine, de délinquance juvénile, des mouvements extrémistes et terroristes (comme les islamistes) ;
- étude des nouveaux flux migratoires ;
- contacts avec les populations multiculturelles et étude des conflits intra ou intercommunautaires.

informations sous la forme de « paquets thématiques ». Par exemple, quelles sont les différentes communautés musulmanes présentes en Belgique ? Quelle est la différence entre sunnisme et chiisme ? Quels sont les piliers de l'islam ? Le terrorisme existait déjà, mais nous nous sommes toujours battus pour ne pas établir un lien avec l'islam.

Ces cours ont vite montré leurs limites car nous étions confrontés à des jeunes gendarmes en formation qui baignaient dans leurs préjugés, et peu enclins à se remettre en question. Ils déversaient leurs ressentiments lors de nos séances ! Je me sentais comme un gladiateur au milieu d'une arène.

C'est alors que nous avons déplacé notre curseur pour entreprendre la formation de formateurs. Ceux-ci avaient peu de connaissances du terrain et étaient dépassés par

la matière du multiculturalisme. Durant deux ans, des formateurs gendarmes ont suivi nos cours à titre volontaire. Au contraire de notre premier public cible, ils faisaient preuve d'un esprit d'ouverture et se montraient même reconnaissants d'apprendre beaucoup avec nous¹. Parfois, nous sortions des murs pour prolonger les discussions, en allant manger ensemble chez le Turc ou le Rifain du coin. Cette formule a porté ses fruits.

Le tournant de la Réforme en 2001

La Réforme des services de police dans les années 2000 va permettre d'élargir cette politique d'ouverture de la police vers la demande sociale. Un flux de cadres universitaires formés à toutes les disciplines vient renforcer la police. On assiste à un vrai brassage avec des secteurs opérationnels et policiers issus de différents corps de police d'avant la réforme. On s'interroge sur cette diversité au niveau des commandements : comment gérer cette diversité et la transformer en un apport positif ?

La Cellule d'Etude sur le multiculturalisme a évolué vers d'autres objectifs, et un Service Egalité Diversité a été créé au niveau de la Direction générale du personnel, ce qui a complètement transformé mon travail. Des ouvertures se sont opérées en termes de lutte contre l'homophobie, d'équilibre gender, d'égalité des chances pour les personnes porteuses d'un handicap. Désormais, on gère la diversité en interne, au sein même de la Police fédérale dont la composante est triple puisqu'elle est constituée d'ex-gendarmes, des policiers communaux et des policiers judiciaires. Sans compter les 10 000 civils recrutés depuis 2001, dont 70 % sont diplômés universitaires. Chaque composante fonctionnant ainsi avec des mentalités et des réflexes professionnels parfois différents, comment apprendre à l'ensemble à discuter, à former des équipes homogènes dans l'action et les convictions ? Comment apprendre à respecter les femmes dans leurs compétences ? N'oubliez pas que la représentation des femmes au

sein de la Police est passée de 2 à 25 % en 20 ans !

Le pari de cette politique de ressources humaines repose sur cette idée : si chacun maîtrise la diversité en interne, il la maîtrisera d'autant mieux en externe.

Une évolution incontestable

On a rarement assisté à la police à autant de séminaires sur différents thèmes (à l'image du secteur universitaire), d'affichages, de campagnes de sensibilisation, de groupes de travail et de réflexion qui portent sur la déontologie, l'éthique au travail et ses valeurs, la diversité et la lutte contre toutes les formes de discrimination, la police de proximité, la politique d'excellence et de qualité. Cette évolution extraordinaire –avec ses insuffisances, bien entendu– s'est échelonnée sur deux décennies et j'en ai été modestement un agent

actif – parmi tant d’autres – impliqué de tout temps dans cette démarche d’ouverture et de collaboration avec des acteurs sociaux externes dynamiques (pouvoirs communaux, locaux, institutions publiques, secteur universitaire, monde économique).

Il est loin le temps où la chape de plomb, la langue de bois, le langage impersonnel et virtuel, et le discours cadencé pesaient sur nous comme l’épée de Damoclès. Il est certain qu’aucun pouvoir constitué, aucune hiérarchie aussi rigide soit-elle ne peut arrêter la progression des mots et définir une fois pour toute leur sens.

Continuer à explorer

Il reste beaucoup d’efforts à faire pour informer, sensibiliser, motiver la communauté universitaire et scientifique, dans ses diverses disciplines, autour des champs d’investigation et de recherche sur la Police. Ceux-ci font souvent l’objet de polémiques et de querelles avant même d’être abordés sérieusement.

L’émergence d’une nouvelle équipée de chercheurs sur la Police tarde à venir, malgré les bouleversements qui ont secoué l’institution. Celle-ci n’est plus un monde hermétique. Il faut seulement une longue immersion, affranchie de préjugés de part et d’autres, pour décortiquer objectivement l’univers policier. Cette démarche de chercheurs universitaires ne doit pas mésestimer l’importance du savoir policier. Car cette capacité interne à la Police de produire avant les autres des réflexions qui sont reconnues pertinentes est une preuve intangible qui démontre à nos yeux que les policiers maîtrisent de plus en plus une réalité qu’ils côtoient quotidiennement.

Si le factuel et le sociologique ont produit quelques recherches éclairantes², des pans entiers de l’univers policier restent encore à explorer. Des analyses comparatives avec l’étranger (en général) – et pas seulement le champ européen – ouvriraient sans aucun doute des terrains d’investigation intéressants (sur l’organisation territoriale, la gestion de ses forces, comment fonctionnent les différents services de police, comment améliorer la formation, etc.).

La psychologie sociale et la criminologie offrent de nombreuses ressources pour faire face aux phénomènes de gestion de l’ordre public (aux violences urbaines, par exemple). La capacité à comprendre ces divers phénomènes sociaux en général, et de sécurité en particulier, et à dépasser le cadre réactif sur les symptômes, constitue un enjeu majeur pour la crédibilité et l’efficacité de

l’action policière. De son côté, la sociologie des organisations met à la disposition des grilles de lecture pour ceux qui sont chargés de gérer les nombreux changements internes et les comportements vers l’extérieur. C’est dans cette perspective que la culture policière peut s’enrichir de nouveaux critères d’expertise dans sa haute mission publique de sécurité.

Nous espérons pour notre part développer plus tard, au regard de la professionnalisation policière, l’important apport des sciences humaines dans l’augmentation de la compétence professionnelle : celle-ci comprise comme capacité à résoudre en situation des problèmes complexes par la mobilisation de savoirs et de savoir-faire d’origines diverses. ■

Saïd Halimaoui

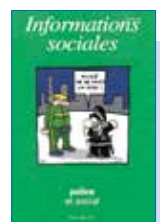
Formateur au multiculturalisme à la Gendarmerie de 1992 à 2001, formateur à la diversité à la Police fédérale de 2001 à 2014.

À lire

La police des sans-abri, de Julien Damon, in : Informations Sociales 92/2014, pp. 126-139, Paris, CNAF.

Le vagabond, le mendiant, le clochard, le sans-logis, le sans-abri, plus récemment le SDF et même le « beatnik » sont autant de figures de l’exclusion qui se dessinent au fil du temps. Mais celles-ci racontent aussi, à travers la qualification de ces situations en délit, les rapports entre la police et les pauvres et, plus globalement, entre la société et les pauvres. Aujourd’hui encore, une oscillation permanente entre coercition et solidarité, vagabondage et mendicité ont toujours apitoyé et/ou effrayé. Si les deux problèmes ne sont pas strictement reliés, car tous les mendiants ne sont pas vagabonds et inversement, il est difficile de les envisager séparément car les interventions publiques qu’ils ont suscitées les visent généralement de concert. Tout un arsenal juridique, plus ou moins raffiné en fonction des époques, a été éprouvé pour en venir à bout. On a tour à tour, ou tout à la fois, voulu enfermer, nourrir, bannir, renvoyer dans les paroisses, torturer, soigner, assister, mis au travail. Les vagabonds ont longtemps été la cible principale des interventions répressives de l’Etat dont les politiques nationales de sécurité ont pu se mettre en place en palliant la collaboration instable des collectivités locales qui se renvoyaient la charge des errants. Baptisés maintenant SDF, ils sont devenus la cible emblématique des interventions étatiques de lutte contre l’exclusion.

La question essentielle, au cœur d’ailleurs de la thématique et des polémiques contemporaines sur les « incivilités », est de savoir s’il faut cibler des situations ou des populations. Une bonne formule est d’indiquer que les SDF ne doivent pas être traités pour ce qu’ils sont mais pour ce qu’ils font. Toutefois, cette formule tout comme cette orientation n’ont rien de simples car il y a une corrélation entre ce qu’on fait et la situation dans laquelle on se trouve. Ces dilemmes ne se dépassent pas simplement, car la problématique des liens entre police et sans-abri, entre les forces de sécurité et les plus démunis, est au sens le plus complet du terme, une question de justice.



[1] A ce propos, lire en pages 4-5 l’article « Enseigner la diversité à la police, une réflexion permanente » d’Alain Simon, qui a lui-même suivi ces formations de formateurs. [2] Dominique Monjardet, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, collection Textes à l’appui/Sociologie, 1996, 324 p. François Dieu, *Gendarmerie et modernité. Etude de la spécificité gendarmique aujourd’hui*, in *Revue française de sociologie*, 1994, vol. 35, n° 35, pp. 490-493.

Le mode d'emploi de la diversité n'existe pas

François Henneuse

Le Centre interfédéral pour l'égalité des chances (ci-après le Centre) travaille avec la police intégrée de façon étroite depuis près de 20 ans. Cette collaboration, encadrée par une convention, se concrétise par un soutien au Service Diversité dans des projets structurels et dans le réseau diversité de la police intégrée, mais aussi et surtout par l'organisation de formations continues.

En 2014, ce sont plus de 500 policiers qui ont été touchés par nos formations, données principalement en deux journées et en petits groupes (maximum 15 personnes). Ces formations sont organisées en grande majorité à l'ANPA (Académie Nationale de Police). Une majorité de participants s'inscrit volontairement à la formation. Si certains ont délibérément choisi la thématique, une partie non négligeable a sélectionné « par élimination », pour l'avancement barémique qui impose au policier de suivre des formations continues chaque année. Enfin, bien qu'ils soient minoritaires, certains sont « envoyés par leur chef ».

Les thématiques que nous abordons embrassent plusieurs facettes de la diversité : tantôt le focus est mis sur l'orientation sexuelle, sur l'origine (communication interculturelle), tantôt sur la diversité en général (comment réagir à des propos discriminatoires). Une formation d'une journée est consacrée au cadre légal anti racisme et anti discrimination, permettant au policier de détecter les possibles discriminations et l'entraînant à l'enregistrement du caractère discriminatoire dans un procès-verbal.

Certaines formations visent une fonction particulière : nous abordons la gestion de la diversité dans les équipes avec des responsables, la question spécifique de la gestion des ressources humaines, l'intégration de la thématique de la diversité dans les formations via une formation de formateurs, et enfin nous touchons les policiers de référence chargés des faits de discrimination et des délits de haine¹.

Une pédagogie basée sur la confiance

Nous constatons que les participants viennent parfois en formation avec des attentes de « recettes toutes faites » : obtenir des « astuces », des « codes culturels », des informations sur l'islam, ... pour éviter les malentendus avec la personne d'origine étrangère. Non seulement une telle énumération s'avère complexe et fastidieuse, mais cette approche est en contradiction avec notre volonté d'appréhender la complexité de ces thématiques et d'amener le participant à prendre du recul par rapport à ses pratiques.

En tant qu'organisation externe à la police, nous pouvons apporter un regard original dans le monde policier. Cela nous aide à offrir aux participants une autre perspective, mais il faut souvent, dès le début de la formation, travailler sur l'image du Centre. En effet, nous constatons que notre institution est parfois perçue par les policiers, à tort, comme une institution hostile à la police. Afin d'établir un rapport de confiance, il est

impératif de déconstruire ces représentations. Nous formons parfois un duo avec un formateur policier, ce qui facilite la relation.

Cette relation de confiance est déterminante pour l'approche pédagogique que nous développons avec les participants. Les policiers sont en effet au cœur du processus d'apprentissage. Ils en sont les acteurs, et les formateurs du Centre ne se positionnent pas comme des professeurs, uniques détenteurs du savoir. La formation est pensée comme un lieu d'échange, une pause permettant d'effectuer un retour réflexif sur sa pratique professionnelle. Pour se faire, nous nous inscrivons dans la démarche psychosociale de Cohen-Emerique². Les participants sont souvent positivement étonnés par cette méthode, inhabituelle dans le monde policier.

Plus de pratique que de théorie

Avant de parler de l'Autre (l'étranger, la personne homosexuelle, etc.), nous invitons les participants à expérimenter une forme de décentration. Ils sont invités à clarifier leur propre cadre de référence avant même de chercher à rencontrer l'autre dans sa spécificité. Il s'agit donc de provoquer une prise de conscience chez le policier des mécanismes avec lesquels il fonctionne. Nous abordons systématiquement le phénomène des stéréotypes et préjugés et leur impact sur les pratiques professionnelles de manière inductive : c'est en vivant des exercices pratiques que le participant réalise l'importance de ce phénomène, plus que par des démonstrations théoriques.

Après avoir travaillé sur les cadres de référence (moi et l'autre), nous tentons de trouver des pistes de solution aux situations concrètes que rencontrent les policiers confrontés à la

diversité. Ces situations peuvent mettre en scène le policier en contact avec la population : recevoir une victime de violences homophobes, être confronté à une personne d'origine étrangère qui le traite de raciste d'emblée, effectuer une visite domiciliaire chez une personne musulmane qui demande à l'agent de quartier d'enlever ses chaussures, etc.

La diversité entre collègues est aussi abordée. Une question récurrente est celle de l'humour au travail, pouvant parfois être à la limite du harcèlement. Le policier est invité à réfléchir à la façon dont il peut se positionner en tant que collègue ou responsable, après avoir compris l'impact que certaines formes d'humour peuvent avoir sur les personnes qui en sont la cible. C'est d'autant plus difficile qu'il existe, dans certains milieux policiers, une culture du silence importante³ susceptible de mettre les policiers dans une situation de dilemme à l'égard de leurs collègues.

Apports et limites de ces formations

Les participants sont invités à partager des situations professionnelles avec le groupe et nous travaillons avec eux les solutions qui peuvent être trouvées dans leur zone de pouvoir (aux niveaux individuel, relationnel et groupal, et en fonction de leur statut hiérarchique). C'est l'occasion d'appliquer les concepts développés sur des cas concrets, ce qui donne au policier de nombreuses pistes pour mieux fonctionner dans son travail. Ainsi, un policier qui fait part de ses difficultés avec un groupe de jeunes d'origine étrangère dans un quartier peut travailler avec le groupe sur la façon dont il les perçoit, ce qui le dérange dans la situation, formuler des hypothèses avec le groupe pour expliquer ce qui peut pousser ces jeunes à être en confrontation avec la police. Il peut aussi se questionner sur la façon dont ils communiquent, l'historique de leur relation.

Cependant, ces situations appellent aussi des solutions plus structurelles qui impliqueraient la hiérarchie et des changements organisationnels. Dans le cas évoqué, les participants peuvent par exemple trouver des pistes dans la dynamique du quartier, dans le développement d'un réseau avec les associations ou maisons de jeunes, dans une réflexion entre agents de quartier et policiers d'intervention, etc. Ces pistes peuvent être évoquées mais n'auront pas toujours des suites en dehors de la formation.

Les formations à l'Académie Nationale de Police ont en effet leur limite en termes d'impact structurel car elles rassemblent des groupes de policiers très hétérogènes et nous n'avons aucun mandat pour interpellier la hiérarchie. C'est pourquoi nous encourageons également les zones de police à se



lancer dans des actions de formation et des actions de suivi sur le transfert des compétences. Nous demandons aussi que ces actions de formations soient encadrées par une politique de diversité plus large pour leur donner du sens et de la légitimité et offrons un soutien pour y parvenir.

Une autre limite de ces actions de formation à l'Académie Nationale de Police est souvent pointée par les participants eux-mêmes : ces formations touchent surtout les « convaincus » et probablement moins les personnes qui « en auraient le plus besoin ».

La question de l'impact sur les pratiques professionnelles est centrale pour nous. A la fin de chaque formation, le participant est invité à remplir un questionnaire d'évaluation qui comprend une partie sur les possibilités qu'auront les policiers de mettre en pratique les acquis. Lorsque nous analysons les réponses qualitatives apportées par les participants, nous constatons que les conditions ne sont pas toujours présentes pour que ces compétences soient effectivement utilisées sur le terrain. Les participants peuvent par exemple faire face à des réactions négatives de la part des collègues, voire parfois de la hiérarchie en disant qu'ils ont suivi une telle formation.

Pour optimiser le transfert des acquis sur le terrain, une formule est testée cette année. Après les deux premières journées de formation, une troisième plus éloignée dans le temps permettra aux participants de faire le point sur l'application des différents outils et de compléter leur apprentissage. Si elle est évaluée positivement, cette formule pourrait être étendue afin d'améliorer l'impact de nos formations auprès des policiers. ■

François Henneuse

Formateur au Centre interfédéral pour l'égalité des chances

[1] La circulaire du Collège des Procureurs Généraux COL13/2013 impose à chaque zone de Police et aux services fédéraux qui exécutent des missions de première ligne, de désigner un policier de référence chargé des faits de discrimination et des délits de haine. Il-elle est l'interlocuteur-trice privilégié-e du magistrat de référence et devient une personne ressource en interne pour l'enregistrement des procès-verbaux relatifs à la discrimination.

[2] Psychosociologue française, auteure de nombreuses recherches et publications sur la communication interculturelle.

[3] Loyens, Kim, *De la collégialité et de l'opportunisme*. Une étude qualitative sur la culture du silence à la police fédérale belge.

Résignation et préjugés

Entretien

A 45 ans, Koen Geurts est le coordinateur du service Roms & Gens du voyage au sein de l'asbl Foyer. C'est suite à un séjour dans les Balkans durant la guerre de Yougoslavie (1991-1999) qu'il décide de travailler avec les Roms. Depuis douze ans, son équipe et lui-même tentent d'établir un dialogue entre les instances publiques, parmi lesquelles la police, et les Roms.

AI : Comment décrivez-vous les relations entre la communauté rom et la police à Bruxelles ?

Koen Geurts : Les relations diffèrent selon les zones et corps de police, mais un problème récurrent persiste : le manque de communication. D'une part, il existe une barrière linguistique entre les deux parties, d'autre part certains policiers ne cherchent pas à établir le dialogue, choisissant plutôt une approche répressive. Généralement, la police intervient en cas de mendicité ou pour des délits mineurs comme les nuisances sonores. Cela favorise la construction d'une image biaisée de la communauté confirmant les préjugés qui existent déjà. Les policiers font partie intégrante de la société et leurs attitudes en sont le calque. Quant aux Roms, ils éprouvent une méfiance naturelle à leur égard. Ils se sentent souvent traités avec mépris par la société, de même par la police. Ils finissent par se replier sur eux et évitent le dialogue avec les forces de l'ordre si cela n'est pas nécessaire. Par exemple, on observe une résignation chez certains mendiants. Lorsque la police leur demande de partir, ils prennent leurs affaires et s'en vont pour revenir plus tard. Malheureusement, ils sont habitués à être mis au ban de la société, que ce soit en Belgique ou chez eux en Roumanie ou en Bulgarie.

AI : Il existe donc des préjugés réciproques entre les deux parties. Que pensent les uns des autres ?

Koen Geurts : Du côté des Roms, beaucoup disent que les policiers à Bruxelles sont « gentils ». Ils veulent signifier qu'ils sont moins répressifs que ceux de Roumanie ou de Bulgarie par exemple. En cas de brimades policières, les familles ne portent que très rarement plainte. Je me souviens d'un cas particulier : au poste, une policière a coupé les cheveux d'une femme arrêtée pour mendicité. Non seulement c'est une atteinte à l'intégrité physique de la personne mais il s'agit d'un geste d'une grande violence et de mépris. Dans la culture rom, la chevelure a une valeur sociale ; elle définit la position de

la femme dans la communauté, et implique un signe de respect.

Quant à la police, ce sont souvent des préjugés classiques et bien établis qui circulent : voleurs, mendiants, bruyants. Je ne mets pas tout le monde dans le même panier. Il existe également des policiers plus ouverts d'esprit qui sont aussi plus curieux de dialoguer avec les Roms. Lorsque les agents de police arrivent à travailler avec plus d'empathie, les préjugés tombent. Nous l'avons remarqué lors d'une enquête en 2013 dans les quartiers à forte concentration de Roms : place du Conseil à Anderlecht, place de Gaucheret à Schaerbeek, et à Ribaucourt situé à Molenbeek. Résultat :

Gabriel Mihai a 35 ans, il est d'origine rom et fait partie des sept médiateurs du Foyer. Depuis cinq ans sur le terrain, il représente le pont d'accès entre la police et les Roms.

Pour Gabriel Mihai, les Roms ont toujours été rejetés et cet ostracisme marque toute une génération. Il ne faut pas remonter très loin pour trouver des témoignages de la violence des forces publiques. En novembre 2014, la police française a effectué une évacuation massive d'un terrain à Annecy où séjournaient des familles : « *Les images sont fortes : des mères en pleurs, leurs enfants dans les bras, la panique. Les jeunes qui ont assisté à cette action sont traumatisés. Il sont méfiants envers la police et les considèrent comme des rivaux* ». Dans ce contexte, difficile de nouer le contact entre la police et les Roms. Même pour Gabriel le médiateur. « *Il faut venir les voir plusieurs fois, leur demander d'où ils viennent, le nom des enfants,...* La première fois, nous n'apparaissions jamais avec la police puisque c'est l'ennemi à leurs yeux. Je vais dans les familles et quand elles sont prêtes à parler avec la police, je réunis les deux parties pour entamer les pourparlers ». L'objectif du travail de Gabriel Mihai est de conscientiser les policiers au fait que les Roms de Roumanie ou de Bulgarie font partie de l'Union européenne. Ils viennent trouver une seconde chance en Belgique, travailler, s'adapter et vivre en paix avec les non Roms.

A. P.

l'appréciation positive vis-à-vis de la population rom était presque linéaire. Ceux qui faisaient l'effort de discuter avec eux, d'apprendre à connaître les familles se sont forgés un avis positif. Inversement, ceux qui ont peu fréquenté les Roms ont gardé un point de vue négatif de la communauté.

Al : Le 16 mai dernier, le bourgmestre de Mouscron, Alfred Gadenne (cdH), a demandé aux autorités françaises de construire un mur de plus de deux mètres de haut pour séparer le village d'Herseaux Ballons d'un terrain d'accueil des Gens du voyage. Comment décidez-vous la nature de ce conflit et quelle solution préconisez-vous ?

Koen Geurts : Le rideau de fer, le mur de Berlin, étaient-ce une bonne idée ? Le tas de briques qui sépare les Palestiniens et les Israéliens, est-ce la meilleure solution ? Loin de là. Ces frontières n'ont fait que créer plus d'animosité. A mes yeux, il y a deux solutions efficaces et viables. D'abord, la bonne gestion du terrain des Gens du voyage. Il s'agit d'inscrire les Roms à leur arrivée, d'établir un règlement d'ordre intérieur clair, de mandater un gestionnaire afin qu'il soit présent dans le camp pour en gérer le bon fonctionnement et sanctionner le cas échéant. Durant l'été 2012, un terrain a été mis à la disposition des Gens du voyage à Haren. La gestion s'est avérée insuffisante. Ce sont des groupes très divers qui passent sur les terrains, avec d'autres logiques et des différences culturelles. Selon la Ville de Bruxelles,

une minorité de familles a provoqué quelques dégâts et a créé des problèmes aux voisins. Finalement le terrain a été fermé. Pourtant l'aménagement a coûté beaucoup d'argent à la ville.

La seconde solution est le dialogue, connaître l'autre pour élaborer un climat de confiance. Il n'y a que cette option pour permettre à tous de vivre en harmonie. Cela s'applique à toutes les cultures, les Roms ne font pas exception. A Mouscron, les habitants ne laissent aucune chance aux Gens du voyage. Lorsqu'il est question de s'établir sur un terrain, des pétitions circulent pour empêcher leur installation. Les voisins imaginent que le taux de criminalité va augmenter. Il n'est pas question de dire qu'aucun groupe ne pose problème, mais de manière générale, les Roms ne sont ni des voleurs ni de dangereux criminels. Pas plus que d'autres communautés.

Al : Le Foyer collabore-t-il avec la police pour pallier le problème de communication ?

Koen Geurts : Environ deux fois dans l'année, nous organisons des séances d'information auprès de la police et des communes. En octobre dernier, durant la Semaine de la diversité, nous avons mis en place des sessions où nous exposons aux policiers le cadre dans lequel évoluent les populations roms dans leur pays d'origine et en Belgique. On leur apprend qu'il n'y a pas un peuple rom mais une multiplicité. Chacun avec sa langue et ses traditions. Ce sont toujours des moments vivifiants car les policiers posent beaucoup de questions et nous font part de leurs observations et critiques. Par ailleurs, ils exercent un métier difficile dans lequel ils ne sont confrontés qu'aux difficultés de la rue et du vivre ensemble, cela biaise leur opinion.

En novembre 2014, nous avons organisé une rencontre entre les Roms qui vivent autour la place de la Vaillance et le bourgmestre Eric Thomas (PS). Auparavant, il était assez

Une médiation pendant la remise des bulletins : de plus en plus des parents Roms s'impliquent dans la scolarisation de leurs enfants.



© Le Foyer

critique concernant leur présence. Les Roms ont posé des questions sur la scolarisation de leurs enfants, sur la discrimination qu'ils subissent de la part des habitants de la commune. Le bourgmestre était ravi de cet échange. La rencontre a permis la création d'un plan d'action pour rapprocher les nouveaux groupes d'immigrés Roms comme des habitants à part entière d'Anderlecht. On observe des avancées : la police d'Anderlecht a exprimé la nécessité d'apprendre à mieux connaître les familles et a demandé l'aide de nos médiateurs. C'est une progression importante. Chaque séance d'information me conforte dans mon idée que ce n'est pas avec des murs qui nous divisent que nous apprendrons à vivre ensemble. ■

Propos recueillis par **Ani Paitjan**

Des Rainbow Cops formateurs

Sébastien Rondia

Rainbow Cops Belgium – LGBT-Police. Ou comment oblitérer les concepts d'orientation sexuelle et d'identité de genre dans le corps de police au profit d'une diversité identitaire et d'une valorisation des compétences ?

L'association nationale Rainbow Cops Belgium–LGBT¹-Police est née le 24 février 2012, sous la forme d'une asbl. Ce groupement a été créé avec une velléité de promouvoir une politique de diversité encore plus importante puisque chargée d'assurer une visibilité, une reconnaissance et une défense des personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenres dans le corps de police.

Pourtant, la notion de diversité identitaire et la politique de diversité dans la police ne sont pas neuves. Ainsi, la police fédérale atteste de la présence, en son sein, d'un service diversité depuis 2001. Quatre ans plus tard, l'idée de créer un réseau de bonnes pratiques en matière de diversité prend forme et nous voyons apparaître le réseau diversité de la police intégrée (police fédérale et police locale). En outre, bien avant la réforme de la police, une convention est signée entre la police et le Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Convention qui, aujourd'hui, se traduit par la dispense de formations sur la diversité, et sur les législations en la matière.

Un machisme questionné

La police, à l'instar d'autres corps de métiers comme l'armée ou le service incendie, a toujours été perçue comme relativement machiste car composée en majorité d'hommes. Ce machisme est cependant remis en cause depuis bien longtemps. Qu'on se le dise : le « vrai » travail policier n'est plus exclusivement une tâche de l'homme hétérosexuel. C'est vrai pour les femmes. Et c'est d'autant plus vrai pour les personnes homosexuelles et transgenres.

La position active des femmes à la police s'est exprimée en mai 1994 par la création de *Womenpol*, l'association des femmes policières belges. Pour les personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenres, il faudra attendre près de deux décennies.

De l'analyse d'une enquête de 2010, effectuée dans la police, et selon des témoignages anonymes, il est constaté qu'il n'est toujours pas aisé, au 21^e siècle, d'afficher ouvertement son orientation sexuelle ou son identité de genre au sein de la police. Des membres du personnel éprouvent des difficultés à s'intégrer, refusent de faire leur « *coming-out* », voire sont rejetés par leurs pairs une fois qu'il est réalisé. Diverses enquêtes dans d'autres milieux professionnels ont fourni une analyse similaire.

En outre, la difficulté est davantage plus grande ici car, contrairement aux autres minorités, l'orientation sexuelle et l'identité de genre ne se déduisent pas automatiquement s'ils ne sont pas énoncés par le principal concerné. Après deux années de gestation, Rainbow Cops Belgium – LGBT-Police est né. L'idée a été soulevée par quelques membres LGBT du réseau

diversité de la police intégrée. Renforcée ensuite par maints contacts avec les représentants de l'EGPA (European Gay Police Association) et les représentants des autres associations de policiers LGBT déjà existantes en Europe², toutes réunies sous la coupole de l'EGPA.

Pédagogie en interne

Rainbow Cops Belgium – LGBT-Police ne se définit pas comme un groupe de pression mais œuvre de concert avec la hiérarchie policière. Nos actions se concentrent tant en interne à la police, qu'en externe à l'égard de la communauté LGBT. En interne, nos principales missions sont : la sensibilisation des collègues et plus spécifiquement des policiers de terrain sur le thème LGBT, l'accroissement de la visibilité des personnes LGBT, et l'apport d'une expérience et d'une expertise sur les discriminations et les infractions pénales à caractère homophobe ou transphobe.

A la demande des zones de police et des associations LGBT, nous dispensons des séances d'information sur les principes de non discrimination et sur les droits des personnes LGBT. Lors d'une formation sur l'orientation sexuelle, dispensées à la police, notre présence est requise afin de décrire l'association et d'alimenter le débat sur ce thème. Nous travaillons, en collaboration avec le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, avec la Maison arc-en-ciel de Bruxelles et en Wallonie dans le cadre de la formation des policiers, exerçant à Bruxelles et à Liège, et qui sont amenés à intervenir auprès de victimes d'actes homophobes, lesbophobes ou transphobes.

Nous avons participé à l'élaboration d'une brochure à destination des policiers bruxellois : un outil didactique et pédagogique dans l'accueil des victimes d'actes homophobes ou lesbophobes.

Visible sur le terrain

En externe, nous assurons une visibilité au sein de la communauté LGBT. Il s'agit moins de se faire connaître que de transmettre un message fort sur l'ouverture du corps de police. Par conséquent, lors des manifestations importantes LGBT (la Belgian Pride, la Pride à Anvers, la Gay Street à Liège, la Fête de l'Iris à Bruxelles, les Fiertés namuroises), nous sommes présents et visibles de tous, afin de répondre aux questions et d'amenuiser les réticences et les craintes des personnes LGBT à dénoncer certains faits auprès de nos services. Pour que le dépôt de plainte ne soit plus synonyme de peur ou d'appréhension mais reste le droit de tout un chacun, hétérosexuel, homosexuel, transgenre, homme ou femme.

Rainbow Cops Belgium – LGBT-Police a été sollicité, pour l'aspect LGBT, lors de l'élaboration de la nouvelle circulaire du Collègue des Procureurs Généraux (intitulée COL 13/2013) sur les discriminations et les délits de haine. Nous avons obtenu la désignation, dans chaque unité de la police fédérale et de la police locale, d'un policier de référence en la matière. Nous tentons de collationner au fur et à mesure le nom de ces policiers de référence par localité afin de le communiquer à toute victime LGBT désireuse de déposer plainte et qui, dans un premier temps, prend naturellement contact avec nous pour obtenir un avis ou un conseil sur ses droits.

Ce thème a été débattu lors du 7^e congrès de l'EGPA à Berlin en 2014, mais devra nécessairement être revu lors du 8^e congrès à Amsterdam en 2016. Les législations européennes ne freinent pas davantage les discriminations, l'homophobie et la transphobie. Elles témoignent simplement d'une ouverture dans le chef des Etats. La lutte contre l'intolérance et l'égalité pour tous doit donc continuer. Par ailleurs, nous attendons que l'Union européenne prenne davantage position à l'égard des Etats qui se refusent d'appliquer les directives en la matière.

Améliorer l'accueil des victimes

Il est nécessaire de prodiguer une formation optimale aux policiers. Il est vrai que la tâche n'est pas toujours aisée pour un policier hétérosexuel de reconnaître la discrimination ou le caractère haineux d'un acte sur base de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. La dispense d'une formation devient un besoin grandissant afin que les victimes soient vidées de toute appréhension à pousser la porte d'un commissariat.

Cela est d'autant plus vrai dans notre pays, étant donné que la formation des policiers de référence doit demeurer une priorité. Ce policier, mieux armé en la matière, disposera ainsi de la faculté d'apporter toute information utile à ses collègues pour leur permettre de recevoir au mieux une victime.

Notre association a déjà dispensé des formations sur les lois anti discrimination et sur la COL 13/2013 à l'égard de quelques policiers, mais aussi et surtout à l'égard de policiers de référence « *discriminations et délits de haine* ».

Le chemin vers l'acceptation d'autrui, la tolérance et la reconnaissance des LGBT reste parsemé d'embûches. La communauté LGBT subit encore et toujours des discriminations et des violences au quotidien. Améliorer la cohésion sociale et construire le bien-vivre ensemble sont essentiels au sein de la police. Car la police se doit d'être le reflet de la société. Il convient d'assurer un environnement diversifié et tolérant favorisant l'épanouissement du collègue LGBT, mais aussi de sensibiliser les policiers de terrain sur la prise en charge d'une victime LGBT. Notre plus grande victoire serait de disparaître au profit d'une diversité à toute épreuve. ■

Sébastien Rondia

Chargé de relations publiques au Rainbow Cops Belgium
LGBT-Police

www.rainbow-cops-belgium.be

rainbow.cops.belgium@gmail.com

Facebook : [Rainbow Cops Belgium LGBT Police /](#)

Twitter : [@RainbowCops](#)



Gay Pride à Anvers, en août 2012.

[1] L'acronyme LGBT signifie Lesbiennes, gays, bisexuels(les) et transgenres. [2] Onze pays ont créé leur association LGBT au sein de la police, à savoir : la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Italie, la Suisse, l'Autriche, l'Angleterre, l'Ecosse, la Suède et l'Irlande.

Le silence imposé de la servitude

Didier Van der Meeren

Plusieurs personnes sans papiers nous indiquent une augmentation des contrôles policiers dont elles font l'objet¹. Cette progression est-elle réelle ou faisons-nous face plutôt à une variation du dispositif de contrôle social qui s'étend à de plus en plus de parties de la population ? Toutes les personnes arrêtées le 26 mai dernier au centre de Liège ont été relâchées ; alors pourquoi 7 combis de policiers et le caractère ostentatoire de ce contrôle ?

Il s'agit d'interroger les rapports que peut entretenir l'Etat, sa politique migratoire et la police avec cette population mobile des sans papiers dans un contexte de contestation sociale grandissante. Le renforcement des contrôles policiers à l'égard des sans papiers doit-il être corrélé avec le fait qu'ils/elles incarnent une certaine évolution des travailleurs vers plus de flexibilité en matière de mise au travail, de conditions de travail, des formes d'emploi informelles²... ? Question qui concerne finalement tous les travailleurs et travailleuses de Belgique. Les travailleurs sans-papiers, boucs émissaires aujourd'hui, sont-ils une préconfiguration du statut des travailleurs nationaux de demain ? Ils incarnent aujourd'hui une disponibilité et vulnérabilité de plus en plus grande en raison du lien entre leur précarité juridique et précarité économique. Que révèlent les contrôles policiers à cet égard ?

Sécurité de l'Etat, sécurité dans l'Etat

Comment s'exprime la politique migratoire dans l'exercice du pouvoir qui consiste à contrôler des sans papiers, à les intimider, à les menacer et souvent à les relâcher ensuite ? La politique migratoire semble s'exercer en invoquant des intérêts supérieurs (la sécurité DE l'Etat, etc.) alors que la police se présente comme instance continue dans son exercice pour assurer « le bon ordre » (sécurité DANS l'Etat). Ne doit-on voir dans ce contrôle policier du 26 mai qu'une stricte application de la raison d'Etat et sa matérialisation dans une politique migratoire de plus en plus fascisante ?

En effet, nous pouvons déplorer de plus en plus de discours officiels qui contribuent à amalgamer les discriminations illégitimes en différences légitimes, à associer les délinquances avec les migrations et à alimenter ainsi une criminalisation grandissante de la figure de l'étranger. Il s'agit d'«interpeller les illégaux criminels» déclarait récemment Théo Francken (secrétaire d'Etat à l'Asile et aux Migrations, NV-A) qui investit intensivement la spirale répressive et populiste inspirée par le Vlaams Belang dont il cache difficilement ses affinités. Aux dernières nouvelles, les familles de sans papiers avec enfants seront à nouveaux enfermées en centres fermés dont il souhaite augmenter la capacité « d'accueil » tout en régulant leur démographie par une recrudescence des expulsions³. Le « cordon sanitaire », affirme-t-il.

La police ce soir-là semble avoir fait part d'une certaine irrationalité : plusieurs personnes ayant la même situation administrative furent

tantôt libérées sur le champ, tantôt arrêtées et emmenées au poste de police. Ces contrôles policiers intempestifs génèrent une menace permanente qui invite les sans papiers à rester chez eux, à rester invisibles mais disponibles pour les fonctions subalternes d'une économie informelle où ils sont corvéables à merci.

Soulignons que la collaboration entre les polices locales, l'Office des Etrangers et les communes au sein du programme SEFOR (Se-Sensibilisation – Fo - Follow up and Return) autorise désormais la police à intercepter les sans-papiers à leur domicile sans mandat⁴. Devant une approche des polices communales qui pouvait antérieurement être interprétée différemment en fonction de sensibilités locales, l'Office des Etrangers a serré les boulons et désormais tente d'optimiser ses logiques d'intervention avec un maximum d'efficacité. Les polices locales sont désormais pleinement impliquées dans la politique d'éloignement.

Les contrôles policiers ont un double effet de pouvoir sur les sans papiers et la population. D'une part, ils profitent à certains employeurs par une logique de stock de main-d'œuvre, abondance que la fabrication de l'illégalité génère ; d'autre part, par la démonstration « spectaculaire » dans l'espace public que l'Etat contrôle les flux migratoires, que la population peut dormir tranquille. Instance de régulation sociale, de normalisation en vue d'obtenir un comportement conforme des individus, la police agit ici sur fond d'un désordre virtuel ou manifeste selon une logique relation obéissance/déviance. Ici aussi la question du degré « d'insécurité que l'Etat décrète » compatible avec la liberté des citoyens concerne tout le corps social.

« Le chat et la souris »

Exploitation économique

Les politiques de fermeture des frontières sont efficaces à d'autres choses que ce qu'elles disent viser car certains secteurs clés de notre économie ne tiendraient pas sans l'usage d'une main-d'œuvre non déclarée. Il s'agit du bâtiment, des travaux publics, de l'agriculture, de la restauration, de l'hôtellerie, des services à domicile, etc. Etrangement, il existe un contraste saisissant entre l'absence de contrôle sur le lieu de travail et la recrudescence des contrôles dans l'espace public ; la probabilité pour un employeur de sans papiers d'être contrôlé est infime au regard des contrôles des sans papiers quotidiens chez eux ou dans l'espace public (gares, trains,...).

Les associations qui accompagnent les sans papiers comme Le Monde des Possibles se retrouvent dès lors dans une difficulté à circonscrire les contours de cette police, ou plutôt nous devrions dire des polices en présence. SEFOR a en effet permis à l'Office des Etrangers de donner des « consignes » à la police locale pour ordonner les arrestations. Police comme politique ont la mission de gérer le corps social. Cette mission commune brouille les limites de leur champ d'action respectif et autorise alors la police à composer librement avec les circonstances, ce qui lui confère une part de souveraineté habituellement réservée à la raison d'Etat. De la politique migratoire à la police il n'y a donc pas une si grande opposition organique mais plutôt une différence de degré liée à des contextes spécifiques.

Il y aura d'autres contrôles policiers probablement de plus en plus répressifs dans le cadre du SEFOR.

Mais parallèlement, il se développe des conduites qui souhaitent rompre l'aliénation, les liens d'obéissance aux injonctions à quitter le territoire pour affirmer les droits fondamentaux et une autre politique d'asile. Les sans-papiers sont des analyseurs de société, une figure des transformations sociétales ; une nouvelle occupation, squat d'un espace public est apparu ce samedi 6 juin à Sclessin, zone d'autonomie auto instituée où ils peuvent compter sur eux-mêmes, espace où la densité des liens interpersonnels constitue un sentiment collectif, une conscience de soi politique qu'aucune police ne pourra neutraliser. ■

Didier Van der Meeren

Administrateur asbl Le Monde des Possibles
www.possibles.org

Abdou, Alfa, Serge, Dieudonné [des prénoms d'emprunt]. Ces quatre Burkinabais, Congolais et Guinéen vivent en Belgique depuis au moins trois ans, sans papiers. Quand on leur dit "police", ils répondent :

« On a peur. Nous essayons d'être vraiment dans les normes pour ne pas avoir de problèmes avec les policiers. »

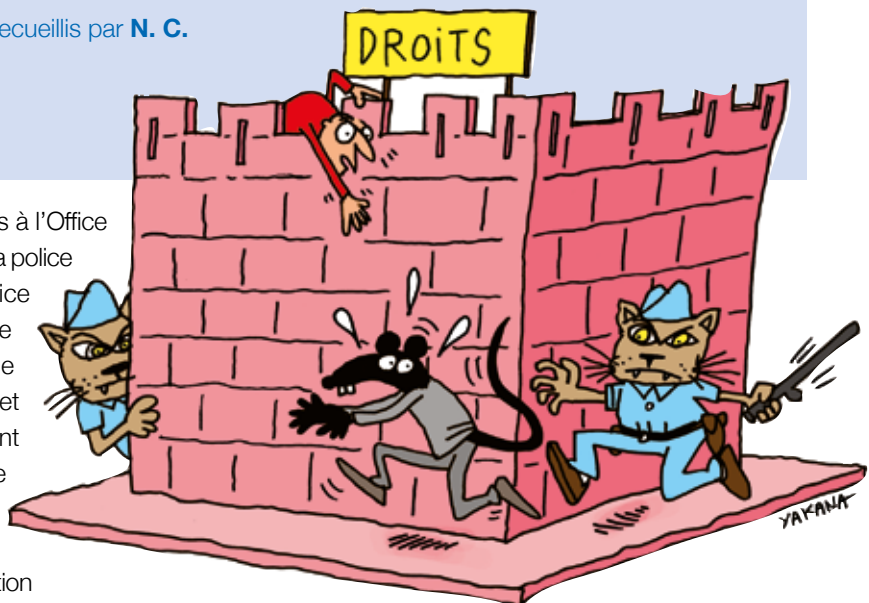
« Je voyais la police comme un garant de la sécurité de la personne et des biens. La loterie a fait que je suis devenu sans papiers. Du coup, je ne vois plus la police comme ce garant, mais comme une personne que je dois fuir. Mon premier réflexe est de prendre mes chaussures à mon cou. »

« Je n'ai rien contre la police. Mais nous avons une dignité. Il y a ceux qui ont le bon passeport, et ceux qui sont exclus. Exclure n'est pas s'exclure ! Je demande à être intégré à la société. Mais je constate une dérive de la police pour réprimer les gens exclus comme moi. »

« Entre moi et la police, c'est comme le chat et la souris. J'ai déjà reçu quatre ordres de quitter le territoire. Un jour, un policier m'a dit : "Monsieur, si on vous attrape de nouveau, c'est directement dans l'avion" ».

« Le policier est là pour exécuter une loi. Tu es dans la loi ou tu ne l'es pas. Mais si je me fais arrêter, j'ai quand même le droit de me justifier. Le policier est humain, il peut interpréter et apprécier la loi. Ce sont des hommes qui légifèrent. Une loi a toujours des ouvertures. »

Propos recueillis par N. C.



[1] Contrôles policiers ne signifient pas ipso facto déportations. Celles-ci ont augmenté selon le porte-parole de l'Office des Etrangers. [2] Exemple : un contrat de travail compté en heures pour les travailleurs étudiants est en réflexion au gouvernement fédéral. Voir www.lalibre.be/actu/belgique/le-job-etudiant-compte-en-heures-solution-ou-probleme-545a5a8a3570a5ad0ee098aa [3] www.lalibre.be/actu/politique-belge/theo-francken-veut-augmenter-la-capacite-d-acueil-des-centres-fermes-543b5aacc35708a6d4d5dd1a2 [4] Je laisserai le soin au lecteur de faire un parallèle avec les visites domiciliaires chez les chômeurs que le secrétaire d'Etat en charge de la Lutte contre la fraude sociale, Bart Tommelein (Open VLD), souhaite imposer. Homologie des pratiques à l'encontre des travailleurs sans papiers et des travailleurs sans emploi.

20 ans de politique du « *chuuut* ! »

Entretien

Marocains = musulmans. Islam = charia... Ces lectures réductrices, renforcées par « une déferlante médiatico politique à l'œuvre depuis plus de 20 ans » : ça suffit ! Né citoyen avant de devenir policier, Hamid Benichou a un franc-parler qui ne laisse pas indifférent.

AI : De votre point de vue d'agent de proximité, travaillant dans la commune de Saint-Josse depuis 1990, comment estimez-vous l'impact des formations à la diversité au sein de la police ?

Hamid Benichou : C'est faux de dire que la police a des rapports difficiles avec l'ensemble des jeunes et des moins jeunes. Mais le résultat des formations à la diversité est négatif dans la mesure où les jeunes ou moins jeunes d'origine étrangère supportent au quotidien la montée des racismes et des petites discriminations, tandis que la police, d'une manière globale, a des problèmes avec une certaine catégorie de jeunes. Ceux, très minoritaires, qui se sentent marginalisés et tombent dans la déviance.

Au début des années 1990, lorsque des jeunes sont descendus dans les rues de Saint-Gilles, de Forest, de Molenbeek, de Saint-Josse, on a parlé « *d'émeutes* ». Avec le recul, on a finalement compris qu'ils exprimaient une certaine appartenance, un besoin d'être considérés, reconnus et de faire partie de l'ensemble des concitoyens. Or, la lecture politique de l'époque, face à cette population dont les bourgmestres découvraient soudain les besoins, était : calmons les esprits, ramenons la paix sociale dans nos quartiers via une ouverture vers les seules mosquées et quelques opportunistes ayant flairé l'aubaine. Comme si l'imam avait un rôle à jouer, alors que nous étions face à un mouvement citoyen ! Les politiques ont ainsi lié ce mouvement de jeunes en demande citoyenne à un besoin spirituel. Je me rappelle que l'administration communale de Saint-Josse avait invité des imams sans aucune formation, qui ne parlaient ni français, ni néerlandais, ignorant les lois belges et le fonctionnement de la Belgique. Guy Cudel disait compter sur eux pour apaiser le climat.

Entre collègues policiers, nous ne comprenions pas quel pouvait être l'apport du religieux dans le contexte du malaise des jeunes. Au nom de qui le religieux peut-il parler ? De la « *Oumma* » [la communauté musulmane] ? Ce faisant, on a livré ces jeunes aux responsables des mosquées, puisque tout se passait entre le politique et le religieux. Le monde associatif lui-même ne comprenait pas pourquoi le politique ne l'invitait pas à ce débat et l'avait rejeté comme interlocuteur au profit des mosquées. Les initiés de cette problématique savaient très bien que les communes faisaient fausse route. Mais, à l'époque, le style était de « *parquer* » les personnes pratiquantes de culture musulmane dans les mosquées et les jeunes dans les maisons de jeunes, de sorte à les rendre invisibles dans l'espace public. Objectif RAS : rien à signaler.

Ces émeutes n'ont duré qu'une petite semaine. Tout est rentré dans la normalité, mais la problématique est restée... C'est ce que j'appelle

« *la politique du chuuut* » : on contourne les problèmes au lieu de les affronter. Face à cette politique de l'urgence qui n'a pas prévu d'arrêt sur image pour réfléchir et tracer un programme, j'ai été le seul agent de quartier à moduler mon approche.

AI : Moduler votre approche à quels cas particuliers ?

Hamid Benichou : J'ai débuté mon travail à Saint-Josse, comme agent de quartier et îlotier en même temps. L'îlotage était l'avant-garde de la police de proximité, ou encore la police orientée vers les communautés, vers les gens, le monde associatif, etc. Je ne suis pas né policier ! Je suis né citoyen, ensuite je suis devenu policier. Selon moi, un policier doit être proche des citoyens et développer une démarche beaucoup plus humaine.

Comme agent de quartier, j'accompagnais par exemple les gens confrontés à des problèmes administratifs, j'intervenais pour trouver des formules de réconciliation entre locataires et propriétaires, ou au sein d'une famille. Toutes ces relations amènent progressivement les habitants à poser un autre regard sur la police. Car la police n'est pas uniquement la patrouille d'intervention qui agit lorsque la tension déborde. Connaître son secteur, créer des contacts au jour le jour, cette façon de travailler donne des résultats : les gens sont contents, et les collègues me sollicitent en cas de complications dans leur secteur.

D'origine algérienne, j'appartiens à la culture musulmane. Chacun d'entre nous a son histoire, son parcours, ses référents culturels. Dans notre société, les référents du groupe dominant priment sur ceux des minorités. De là, une interaction qui peut produire des effets négatifs. Je ne suis pas sociologue,

mais je connais Bruxelles, traversée par une multitude de nationalités et de cultures. Dans mon travail, je dois évidemment m'adapter à chaque citoyen que je rencontre puisqu'il est différent de l'autre ! Certes, la loi reste la loi. Cependant, j'adapte mon approche en fonction de la personne. Je ne m'adresse pas de la même façon à une personne d'origine algérienne, italienne ou congolaise. Je module mon discours et mon comportement, avec l'objectif d'apaiser les tensions. Créons ces passerelles en prenant en compte toutes les facettes de la population !



AI : Cette démarche interculturelle fait-elle partie des multiples formations continuées des policiers ?

Hamid Benichou : Bien sûr. Mais il faut savoir que la police compte 40 000 âmes sur tout le Royaume. Parmi eux, on croise aussi bien des super professionnels, que des amateurs ou encore des gens qui ne sont pas à leur place ici. Celui ou celle qui travaille dans la police orientée doit se considérer comme un acteur social. Il sévit pour faire cesser l'infraction, mais il est aussi à l'écoute des personnes. Il faut aussi sortir des généralisations. Toute personne issue de l'immigration marocaine n'est pas nécessairement musulmane. Et si elle est musulmane, elle ne fréquente pas nécessairement la mosquée. Ces gens sont avant tout des citoyens. Il ne faut donc pas chercher leurs « leaders » dans les mosquées.

Les formations à la diversité de la police locale ne servent pas à grand-chose. Je le dis sans détour : la police orientée est faible. Ce n'est pas une question de compétences mais de motivation et d'outils. De plus, l'esprit de suspicion utilisé à tort et à travers contre les gens qui présentent « un problème de mélanine » existe aussi chez certains policiers. Il est temps que les bourgmestres prennent leurs responsabilités face aux policiers incompetents. On aura beau les former à la diversité et à l'égalité, leur amener tous les psychologues et les islamologues du pays, ils resteront bornés autour de leur propre référent.

AI : Revenons au début de cette interview, quand vous évoquez « une certaine catégorie de jeunes » avec qui les policiers ont particulièrement des soucis. De qui vous parlez exactement ?

Hamid Benichou : Appelons un chat un chat. Je parle d'une partie de la jeunesse assise entre deux chaises, imprégnée d'un certain nationalisme du pays d'origine,

imprégnée d'une certaine religiosité et qui revendique son particularisme. Je parle également d'une minorité de jeunes ayant fait les frais des mauvaises orientations scolaires et décroché des études précocement.

Je suis à l'opposé de la posture « particulariste ». Personne ne peut m'enlever culturellement mon pays d'origine. Mais en Belgique, je pense belge et je meurs belge. Pourquoi est-ce important ? Ou on se considère comme citoyen à part entière et on se bat pour sa citoyenneté à part entière ; ou on se bat pour une citoyenneté à part. Cette revendication de citoyenneté particulière s'accompagne de prétentions religieuses, de quémandages, de victimisation, avec, en fin de course, nos concitoyens qui nous regardent comme différents d'eux. Ceux et celles qui ne sont pas d'accord avec les règles et les lois en vigueur, je les invite à rejoindre un syndicat ou un parti politique, à décrocher la majorité et à proposer de nouvelles lois !

Je fais partie des fondateurs des *Initiatives citoyennes pour un islam de Belgique*, récemment créée en mars dernier. Nous ne sommes pas que des « musulmans » mais des citoyens de confession musulmane qui ne veulent pas être représentés par des imams. Le politique a perdu beaucoup de temps, et continue d'en perdre. Depuis 20 ans, en quoi les responsables de mosquées ont-ils contribué à apaiser les tensions ? En rien. Si l'on veut une politique citoyenne, il faut d'abord écouter les acteurs qui agissent pour la citoyenneté au sein des associations socioculturelles, écouter les gens qui embrassent l'action d'insertion citoyenne par les entrées politiques, culturelles et sociales. Nonobstant leur statut social ou leur spécificité: homosexuels, juifs, musulmans, non pratiquants, athées, handicapés, Noirs, Blancs, Jaunes. ■

Propos recueillis par **N. C.**

Police et jeunes : (r)établir la confiance

Ani Paitjan

Vilvoorde a sa réputation, et pas des plus reluisantes. Qualifiée de commune de délinquants, elle tente de se défaire de cette image qui lui colle à la peau. Au cœur de la ville, les relations entre certains jeunes et la police sont épineuses. Quels préjugés les uns cultivent-ils à l'égard des autres ? La commune, la police et une poignée de jeunes ont décidé de casser ces idées reçues grâce au projet *Second Wave*.

Depuis deux ans, le mot « radicalisation » pèse sur la ville de la périphérie bruxelloise. Vilvoorde est considérée comme l'une des communes de Belgique avec le plus grand nombre de départs vers la Syrie. Officiellement, on y dénombre 28 départs sur 400 à l'échelle nationale, entre 2012 et 2014. Face à ce constat, la police a resserré la vis. En 2013, elle a augmenté les contrôles auprès de jeunes susceptibles de partir pour le djihad. Ces contrôles systématiques (toutes les deux semaines) au domicile des personnes concernées étaient généralement orientés vers les musulmans : « *Le problème touche aussi des Belges convertis à l'islam qui se sont ensuite radicalisés. Mais il faut reconnaître que ceux qui partent en masse sont nés musulmans. Automatiquement, ce sont eux que nous allons surveiller* », explique Frits Coenen, commissaire divisionnaire de Vilvoorde-Machelen. Cette situation a envenimé les relations entre ces jeunes et la police. Celle-ci affirme qu'elle n'avait pour objectif que de mener à bien sa mission en tant que force publique : « *On ne s'attaque pas à des jeunes qui n'ont rien fait. Nos actions s'adressent à ceux qui commettent des délits en général.* »

Dénicher des jeunes prêts à témoigner n'a pas été une mince affaire. L'image négative dépeinte par la presse à leur propos les braque. La plupart se méfient des médias et les fuient comme la peste. Ce n'est pas le cas de tous. Il a fallu l'aide de Stefaan Fabri, travailleur à la Protection de la jeunesse de la ville, pour faire la connaissance de Lieven Miguel Kandolo, Mahir Manatich et de Naoufal Loumrhari. Tous trois désirent adoucir le trait grossier qui les caricature en témoignant de leur réalité à Vilvoorde.

Mahir Manatich a 17 ans, il étudie la mécanique et organise des activités pour les enfants de son quartier durant les week-ends. Pour lui, la police faisait de l'excès de zèle dans les contrôles : « *Quand je marche dans la rue, les policiers me regardent comme si j'étais un voleur. Ils ne visent pas les Belges mais les personnes d'origine étrangère: marocaine, noire, turque. Lorsque j'attendais mon bus, ils sont venus me dire de ne pas rester là, de quitter ma place. Je ne faisais rien à part attendre mon bus. J'en ai eu marre* », soupire-t-il.

Préjugés réciproques

Avant 2013 et la question de la radicalisation, les relations n'étaient déjà pas au beau fixe. Les altercations ont renforcé l'image négative tant chez les uns que chez les autres. Lieven Miguel Kandolo a 21 ans, il étudie le droit à Anvers et se transforme en poète à ses heures perdues. Il fait partie de l'association *Kolamela* qui se positionne en médiateur entre les

jeunes et l'école et encourage les adolescents à s'exprimer grâce à leur talent artistique. Il a souvent entendu des récits de situations qui dégénèrent entre les hommes en bleu et ses amis : « *Quand il y a un délit, la police doit faire son travail. Cependant, dans certains cas, ils exagèrent. Lorsqu'un groupe de jeunes est assis sur un banc, ils viennent leur demander la carte d'identité. S'il s'agit de Belges d'origine étrangère, les contrôles sont plus musclés.* »

Naoufal, étudiant en informatique et animateur au foyer pour adolescents de Vilvoorde *Mish Mash* soutient les propos de Lieven: « *Ils appellent ça de la 'prévention', pourtant cela ne fait qu'aggraver la situation. Quand on entend ce genre d'histoire, comment ne pas avoir une image négative de la police ?* » Stigmatisés, ces jeunes vivent une contradiction : ils font partie de la société mais s'en sentent rejetés. L'incompréhension est réciproque, ce que déplore le commissaire Frits Coenen : « *L'incivisme ou la délinquance de certains jeunes renvoie une mauvaise image auprès des policiers. Je ne peux pas dire que certains agents ne stigmatisent pas les Belges issus de l'immigration, mais je ne permets pas le racisme dans mon corps de police. Lorsque ce genre de comportement se produit, nous ouvrons un dossier sur la personne concernée.* » Les préjugés ont également la dent dure du côté des jeunes. Mahir le dit tout de go : « *Les policiers sont racistes, ils s'acharnent sur les jeunes d'origine étrangère, ils sont tout de suite agressifs et ne cherchent pas à entamer un dialogue avec nous.* »

Echanges et table ronde

Depuis deux ans justement, la commune désire renforcer la communication entre les deux parties. Cela devenait une réelle nécessité, tant

pour la police et les jeunes que pour Hans Bonte (SP.a), le bourgmestre de Vilvoorde. L'élastique, tendu au maximum, était prêt à se rompre dans un grand bruit. Face aux contrôles répétés des forces de l'ordre, la communauté musulmane s'est adressée à la commune pour protester contre ce qui représentait, à ses yeux, une intrusion injustifiée et injuste dans la vie privée. La police estimait également qu'il était temps de défaire ce nœud d'incompréhensions. Les plaintes à son égard augmentaient et la situation devenait de plus en plus compliquée à gérer : « On a dû demander l'aide du Parquet, car lorsque nous étions amenés à être en contact avec les jeunes, cela finissait en rivalité. Les uns voyant les autres comme l'ennemi », raconte Frits Coenen.

Face à ce constat, commune, police et jeunes se sont retroussés les manches. Jessika Soors est fonctionnaire au sein de la cellule anti radicalisation. Un vendredi de janvier 2014, elle est allée à la rencontre de jeunes fréquentant les mosquées pour les convaincre de participer à une discussion avec la police : « Au début, c'était difficile d'avoir leur confiance. La première réunion fut mémorable. C'était un samedi matin, les jeunes sont entrés dans la salle, habillés de vêtements traditionnels. C'était une petite provocation à l'égard des policiers. A la deuxième réunion, un jeune m'a offert un t-shirt : 'Don't panic, I am Muslim'. C'était symbolique, ils étaient prêts à

travailler ensemble. » Les discussions, tantôt houleuses, tantôt sereines ont duré de janvier à avril 2014, à raison d'une rencontre par mois. Le bourgmestre Hans Bonte s'est improvisé médiateur. Résultat : l'élastique, à deux doigts de craquer, s'est quelque peu détendu.

Les sourdes oreilles ont ouvert les pavillons. D'une part, la police s'est déchargée des contrôles systématiques pour laisser ces visites à domicile aux agents de quartier, plus proches des habitants : « Ils nous ont expliqué que notre présence au pas de leur porte était humiliante. Les voisins les regardaient de travers et les prenaient pour des terroristes. Nous avons entendu leur plainte », raconte Frits Coenen. D'autre part, les jeunes ont saisi les intentions de la police : « Nous voulions éviter que la vie de ces gamins et de leurs parents ne soient brisées. Il s'agissait de faire de la prévention. Les jeunes présents aux conversations ont compris que nous ne sommes pas hermétiques à leurs maux, qu'ils peuvent nous parler quand ça ne va pas », poursuit-il. Et les principaux concernés, qu'en pensent-ils ? « La situation s'est apaisée et il y a moins de contrôles. Voir que notre voix a été entendue prouve qu'il est effectivement possible d'amorcer un dialogue avec la police », concède Naoufal.

Construire un pont

La partie est pourtant loin d'être gagnée. Lieven, Naoufal et Mahir constatent que la confiance ne règne pas encore. A leurs yeux, le fossé entre eux et la police est large. Ces jeunes choisissent de régler les problèmes entre eux plutôt que de faire appel aux forces de l'ordre : « Tout dépend du conflit, mais face à une bagarre ou à du vandalisme, on essaie d'arranger les tensions par nous-mêmes. Si cela dégénère et qu'il n'y a pas d'autres solutions, on appelle la police. Mais il s'agit du tout dernier recours », explique Lieven.

Du côté de la commune, ces quatre mois d'échanges ont enclenché une nouvelle dynamique. Un projet a germé dans les esprits : *Second Wave*. Fini les discussions autour de la



radicalisation, le focus est mis sur la communication entre la police et les jeunes. L'idée s'inspire d'un forum de discussion du même nom, élaboré dans le sud-ouest de Londres. Objectif : créer une interaction positive et renforcer les liens de confiance : « Dans le cas de Vilvoorde, il s'agirait de séances de discussion mais plus structurées. Le programme s'étalerait sur dix mois par an où dix policiers échangeraient avec quinze jeunes sur des thèmes comme les contrôles de police ou la diversité culturelle. Deux modérateurs feraient la médiation entre les parties », détaille Frits Coenen. Les policiers volontaires sont déjà sélectionnés. Ne reste plus qu'à trouver le groupe de jeunes représentatifs de la diversité de Vilvoorde. « En ce moment, les questions de financement sont sur la table. Il y a bon espoir de voir le projet se concrétiser en octobre », confirme Jessika Soors.

Si les trois jeunes de Vilvoorde approuvent cette nouvelle initiative, ils gardent néanmoins une réserve : pour eux, le résultat ne se verra qu'au bout de plusieurs années. Construire un pont de cette envergure demande du temps, de la détermination et un respect mutuel. ■

Ani Paitjan

Le pari de la Cellule Diversity

Entretien

La Cellule d'Étude du multiculturalisme créé en 1992 au sein de la Gendarmerie¹ s'est transformée, avec la réforme des Polices en 2001, en Service Égalité Diversité puis en Cellule Diversity. Depuis lors, cette Cellule travaille à deux niveaux : la gestion des ressources humaines et la formation des policiers. La commissaire Isabelle Diependaele en est responsable depuis plus de deux ans. Une équipe de cinq pour un effectif de 40000.

AI : Votre Cellule semble faire un pari : si la diversité est acquise et pratiquée en interne, elle sera aussi acquise et pratiquée par les policiers sur le terrain. Or ce lien de cause à effet n'est pas si évident...

Isabelle Diependaele : Notre but est bien de former et de sensibiliser en interne pour provoquer ensuite des effets sur le comportement de tous ceux et celles qui travaillent à la police. Nous sommes là pour coordonner l'égalité à la police. Nous voulons aussi refléter la société dans toute sa diversité identitaire.

Nous lançons des campagnes de sensibilisation, mais nous soutenons également des projets qui portent en majorité sur les thèmes du genre, du handicap, de l'intégration des minorités et de l'orientation sexuelle. Il existe une dynamique de réseau qui se réunit cinq fois par an autour d'un sujet central, nourri par des experts externes. Par exemple l'asbl Genres Pluriels nous a donné un éclairage sur le transgenre. Suite à cette rencontre, un groupe de travail a produit des cartes postales qui décrivent comment opérer la fouille et les contrôles d'identité d'un transgenre. On le voit, la frontière entre le travail en interne et sur le terrain est floue. Nous ne pourrions pas travailler sans tenir compte de ce terrain.



AI : Refléter la société dans toute sa diversité, dites-vous. Des chiffres l'illustrent ?

Isabelle Diependaele : Les chiffres sur l'engagement de femmes et de personnes handicapées démontrent que cette diversité progresse mais qu'il nous reste du pain sur la planche. Nous comptons 30 % de femmes au total. Mais en y regardant de plus près, la majorité d'entre elles sont civiles, tandis que les policiers hommes dominent (386 femmes sur un total de 14 000, soit 6 %). Plus on monte dans l'échelle des responsabilités, moins les femmes sont présentes : 1 % des commissaires divisionnaires sont des femmes. En 2012 une Task Force Genre a été constituée pour promouvoir l'égalité des chances entre femmes et hommes. Toutes ces mesures ont été coulées dans un plan d'action dynamique appelé à être complété au fil du temps et en fonction des circonstances concrètes. Dans ce contexte, la commissaire générale Catherine De Bolle a donné les directives suivantes : la composition des commissions, jurys, groupes de travail doit tendre vers la présence d'au moins un tiers de l'un ou l'autre

sexe, tout en privilégiant le critère de compétence. Quant aux personnes handicapées, elles représentent 1 % de l'ensemble, alors que nous devrions atteindre 3 %... sachant que des employés préfèrent taire leur handicap, pour éviter d'avoir un accès limité à certains postes.

AI : « Puisque le racisme est institutionnalisé dans la police, rien ne sert d'organiser des formations avec des islamologues ou des psychologues »... Que répondez-vous à ce genre d'affirmation ?

Isabelle Diependaele : La police est un reflet de la société. Si le racisme existe dans la société, il existe probablement aussi au sein de la police. Il est absolument essentiel que la société sache que les racistes n'ont pas une place au sein de la police. Beaucoup d'efforts sont entrepris lors du recrutement et de la formation afin de détecter un tel comportement. Mais il faut aussi interroger les stéréotypes parce que les médias abordent le plus souvent l'aspect négatif de notre travail. Or quand on lit la loi sur la fonction de la police, le premier article fait référence au respect des droits de l'Homme. J'ajouterais que ce thème est d'autant plus important dans le contexte de déradicalisation. La formation COPPRA (Community Policing and the Prevention of Radicalisation), dont nous avons élaboré les « 13 règles d'or » fait constamment le lien avec la diversité pour travailler dans un esprit ouvert, dans le respect de l'autre et sans tomber dans les amalgames. ■

Propos recueillis par **N. C.**

+ Bonus www.cbai.be

- L'interview *in extenso*
- Les 13 règles d'or de COPPRA

[1] Lire à ce propos « Le long cheminement de la diversité » de Said Halimaoui, en pages 6-9 de ce dossier.

Jouons à être égaux !

« Genre... Tu vois ce que je veux dire ? » est à la fois livre et jeu. Ce bidule ludique revisite les questions de l'égalité entre femmes et hommes au Nord et au Sud de la planète. Education, justice, liberté, économie, politique, plaisir, protection sociale,... tout y passe !

Petit rappel : le genre n'est pas le sexe. Le genre renvoie « à une analyse des rapports sociaux qui veut mettre en évidence le fait que les rôles féminins et masculins ne sont pas définis par le sexe » mais évoluent en fonction de l'époque et du lieu.

Ce livre-jeu coordonné par Claudine Drion et l'illustratrice Clarice, complices de longue date, est rythmé par des extraits de loi, une flopée de statistiques décoiffantes (4 % des femmes ont recours à la contraception au Soudan, 88 % en Norvège), des analyses et prises de position, des témoignages et des expériences. « Mon épouse et moi, on a dit à nos parents que l'on n'exciserait pas notre petite fille. Ils nous ont dit qu'elle deviendrait une fille facile, qu'elle ne trouverait jamais de mari. On a tenu bon. L'excision ce n'est pas la culture, c'est la torture », Mustapha). Bref, de quoi étayer solidement un débat. Pictogrammes et illustrations croustillantes en prime (un spécial coup de cœur pour le « plancher collant » juste sous le plafond de verre !)



Info

Genre... Tu vois ce que je veux dire ?

Coordonné par Claudine Drion et Clarice

12 euros, Edité par Le Monde selon les femmes

Genre... Tu vois ce que je veux dire ?

Un livre-jeu sur l'égalité entre femmes et hommes



Comment ça marche

Le jeu de cartes permet de lancer une animation-débat autour de la question : qu'est-ce qui est prioritaire pour qu'il y ait une réelle égalité entre les femmes et les hommes au Nord et au Sud de la planète ?

Il faut prévoir une heure ou plus, avec des sous-groupes de 4 à 6 personnes qui débattront sur vingt thèmes au choix. ■

Pour commander :

www.mondefemmes.be

Tél. : 02 223 05 12

Une reconnaissance qui concerne l'humanité

Bernard Coulie

Comment comprendre les blocages à la reconnaissance du génocide des Arméniens, et le négationnisme d'Etat en Turquie, lequel se répercute dans une partie de la diaspora turque ? Un détour historique s'impose.

Rappelons brièvement les faits. En 1914, l'Europe bascule dans la Première Guerre mondiale. L'Empire ottoman entre en guerre aux côtés de l'Allemagne, contre surtout la France, l'Angleterre et la Russie. Depuis longtemps, l'Empire ottoman a des relations difficiles avec l'Europe et avec ses propres minorités chrétiennes, qu'elle accuse d'ailleurs d'être alliées aux pays européens. Le gouvernement ottoman est aux mains des Jeunes-Turcs, animés par une idéologie nationaliste. Profitant du contexte de guerre, les Jeunes-Turcs procèdent à l'élimination systématique des populations chrétiennes arméniennes, syriaques et grecques pontiques, c'est-à-dire des groupes n'ayant pas l'identité turque.

En 1918, l'Allemagne et l'Empire ottoman perdent la guerre. Les vainqueurs leur font signer le traité de Sèvres, qui, en 1921, démantèle l'Empire ottoman au profit de nouveaux pays, comme l'Irak et la Syrie, créant aussi une Arménie et un Kurdistan indépendants et des protectorats occidentaux. Mais, en Anatolie, un ancien membre du parti Jeune-Turc, Mustapha Kemal, s'oppose à ce démantèlement. Il reprend à son compte l'idéologie nationaliste du parti ; il fédère autour de lui les restes épars de l'armée ottomane et des cadres Jeunes-Turcs, renverse le Sultan et fonde la République de Turquie. Devant cet état de fait, et par crainte de l'avancée bolchevique en Anatolie orientale, les puissances occidentales oublient aussitôt le Traité de Sèvres et concluent avec Kemal un nouveau traité, celui de Lausanne, en 1923. C'est l'abandon de la question arménienne et de toute reconnaissance des massacres commis par les Jeunes-Turcs durant la Première Guerre mondiale.

50 années de silence

La racine du négationnisme se trouve déjà là. D'une part, la Turquie moderne, fondée en 1923, se situe dans l'héritage direct du gouvernement Jeune-Turc qui a commis le

génocide. Elle partage la même idéologie nationaliste. D'autre part, durant des décennies après la Première Guerre mondiale, personne ne parlait du génocide des Arméniens : les survivants et leurs descendants sont surtout préoccupés par leur intégration dans les pays d'accueil, les puissances européennes soutiennent la Turquie d'Atatürk comme un rempart contre l'avancée du communisme, et l'Arménie russe est intégrée dans l'URSS. La Turquie est donc depuis longtemps installée dans le silence lorsque, à partir de 1965, la question arménienne refait surface ; la Turquie se contente alors de répondre par le déni.

C'est la durée de ce silence qui explique la virulence du déni. Et ce sont ces deux caractéristiques qui rendent si difficile aujourd'hui une avancée turque sur cette question.

Deux nationalismes, deux génocides

A quel point la négation autorise-t-elle la récidive ? C'est un point essentiel. On a pu montrer qu'il y a un lien direct entre le génocide des Arméniens en 1915-1916 et celui des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale. L'idéologie Jeune-Turque de 1915 est fortement inspirée par des penseurs allemands. L'armée allemande assure la formation des officiers de l'armée ottomane. Des Allemands sont présents sur le terrain, en Turquie, lors des massacres ; ils construisent le chemin de fer Constantinople-Bagdad qui est utilisé pour des convois de déportés. Ce n'est pas un hasard si des ministres Jeunes-Turcs, responsables du génocide, se réfugient à Berlin au lendemain de la défaite de 1918. Ils continuent à y être influents et « pilotent » en sous-main la montée en puissance de Mustapha Kemal.

Lors de l'invasion de la Pologne en 1939 et des premières mesures anti-juives, Hitler aurait dit à ses collaborateurs, qui s'offusquaient de ces mesures : « *Mais qui se souvient encore du massacre des Arméniens ?* ». On sait aujourd'hui que les idéologues nazis des années 1930 étaient inspirés par l'exemple du nationalisme turc. C'est d'ailleurs le sort des Arméniens qui va inspirer à Raphael Lemkin, juriste américain d'origine polonaise, la création du mot « génocide » en 1944.



Parzatumar (Calendrier liturgique arménien) à Venise en 1512.

Il y a beaucoup de recherches, aujourd'hui, qui mettent en évidence le lien direct entre ces deux génocides. Derrière cette accumulation d'éléments se cache une vérité que chacun doit méditer : un génocide non reconnu ouvre la porte à un nouveau génocide. C'est pourquoi la reconnaissance du génocide des Arméniens n'est pas une simple question à traiter entre Arméniens et Turcs, elle ne concerne pas que ces deux peuples, mais toute l'humanité. Parce que reconnaître un génocide, quel qu'il soit, c'est aussi affirmer que l'on ne veut plus en vivre un autre.

La diaspora arménienne en Belgique

La présence d'Arméniens sur notre sol est antérieure à la création de la Belgique : des moines et des missionnaires y vivaient dès la fin de l'Antiquité et le Moyen Age et de nouveaux arrivants s'y fixèrent durant les siècles suivants. Une deuxième



Il fut le second livre imprimé en arménien,

vague est arrivée après le génocide de 1915-1916, et une troisième vague, très importante, après l'indépendance de l'Arménie en 1991. La situation économique difficile de ce pays a poussé et continue à pousser des nombreux Arméniens à chercher à émigrer vers l'Occident. Aujourd'hui, la communauté arménienne en Belgique est estimée à environ 25 à 30 000 personnes, mais il n'est pas possible de les dénombrier exactement : les Arméniens installés en Belgique depuis plusieurs générations ne sont, heureusement, pas fichés comme

tels. Ils sont présents dans toutes les couches de la société, dans les professions libérales, les services publics, les organisations internationales, etc. Les principaux centres sont Bruxelles et Anvers, mais des groupes arméniens sont installés dans la plupart des villes du pays. Il existe de nombreuses associations arméniennes, et une sorte de fédération appelée « Communauté arménienne de Belgique », avec notamment un centre culturel à Bruxelles, un bulletin mensuel de liaison nommé « Hay » et un site internet (www.armencom.be). Les Arméniens utilisent des lieux de culte existant

qui sont mis à leur disposition, mais une église proprement arménienne a été construite à Bruxelles en 1990 (rue Kindermans, à Ixelles).

Appartenance identitaire au-delà du génocide

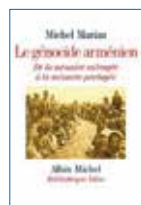
La question du génocide est un élément important et fédérateur de l'identité arménienne aujourd'hui, en Arménie mais sans doute davantage encore en diaspora. Mais l'identité arménienne repose aussi, et depuis longtemps, sur d'autres facteurs : la langue arménienne, l'écriture arménienne (il faut essayer de s'imaginer ce que cela représente, pour un peuple, d'être le seul à utiliser sa langue et son écriture ; c'est un vecteur identitaire extrêmement puissant), la religion et l'Eglise arméniennes, une histoire partagée depuis des siècles avec ses grandes figures historiques, ses héros, ses heures de gloire et ses malheurs.

Les Arméniens se reconnaissent donc entre eux grâce à une série d'éléments identitaires. En même temps, ils sont très bien intégrés dans leur pays d'accueil : la diaspora y est présente depuis longtemps. Dans les pays européens, la première composante de la diaspora est même antérieure au génocide. C'est moins vrai pour les diasporas d'Amérique du Nord et du Sud, qui sont plus directement liées aux survivants du génocide.

Mais, dans la plupart des communautés arméniennes en diaspora, il y a un danger d'affaiblissement de l'identité : la langue et l'écriture ont tendance à se perdre et la religion devient moins importante. Cela donne, par conséquent, une importance encore plus grande à la question du génocide, qui joue parfois le rôle d'élément unificateur. Les Arméniens sont confrontés au même problème que toutes les diasporas : comment conserver une identité tout en s'intégrant de plus en plus dans les pays d'accueil ? ■

Bernard Coulie

Professeur de langue et littérature arméniennes à l'UCL
Recteur honoraire de l'UCL



À lire

Le génocide arménien. De la mémoire outragée à la mémoire partagée, par Michel Marian, éd. Albin Michel, 2015, 175 p.

Ce petit livre nous invite à un grand voyage dans l'histoire des Arméniens. Remarquablement didactique, même pour ceux qui n'ont jamais entendu parler des Traités de Sèvres ou de Lausanne, l'auteur nous explique fables et faits qui rythment cent ans d'impunité face à un événement antérieur à la création du mot « génocide ». Il interpelle aussi le politique « [...] lorsque la science historique a établi la vérité et que le droit positif ne peut plus rien puisque les coupables ont disparu. Il faut sortir des équilibres malsains, des balances trop bien pesées entre ce qu'on doit accorder à un lobby doté d'une certaine influence électorale et ce qu'il faut concéder à un allié stratégique.

En avançant des réponses pour un avenir partagé, Michel Marian, un des artisans du dialogue arméno-turc, se montre résolument tourné vers l'avenir.

Se vivre arménien

Table ronde

Que faut-il pour se sentir arménien ? Peut-on parler d'identité nouvelle en diaspora ? Quelle place la transmission de leur culture prend-elle dans leur vie ? La mémoire du génocide compte-elle comme élément majeur dans leur éducation ? Quatre jeunes belgos arméniens âgés de 25 à 30 ans, nés en Belgique, en Arménie ou en Turquie, ont trituré ensemble ces questions. Loin d'être les porte-voix d'une diaspora estimée à 30 000 personnes, ils s'expriment en leur nom propre.

Nayat • 25 ans • née à Istanbul • vit en Belgique depuis 14 ans • comédienne diplômée du Conservatoire de Bruxelles.

Sevan Holemans • 27 ans • né à Bruxelles de mère arménienne et de père gantois • entrepreneur • appartient à la 4e génération installée en Belgique • se reconnecte à ses racines depuis 2010.

Mariam Nersesian • 24 ans • quitte l'Arménie à 3 ans avec sa famille • fait partie de la génération partagée entre l'Arménie et la Belgique • étudiante en communication.

Serge • 30 ans • né en Belgique • de parents nés en Turquie • graphiste • souhaite garder l'anonymat pour continuer à voyager sans souci en Turquie.

Fierté arménienne ?

Serge : La fierté est liée aux valeurs. Une des premières qualités que j'aime dans la diaspora relève de la forte solidarité entre Arméniens ; on peut facilement s'intégrer dans la communauté. Je suis arménien par mes parents. Notre arménité repose sur trois piliers : la culture, la religion, la langue y compris l'écriture. Ma famille essaie de ne pas trop perdre sa culture parce qu'elle est très riche. Quand j'étais petit, mes parents m'ont généralement parlé en arménien. Mais ils ont mélangé la langue avec le turc, vu qu'ils vivaient en Turquie. Longtemps, j'ai pris des mots arméniens pour des mots turcs ! Donc je parle arménien, mais pas parfaitement. Je l'ai appris comme ça...

Mariam Nersesian : Le phénomène est pareil chez nous : nous parlons arménien en utilisant beaucoup de vocabulaire russe. Comme tu ne comprends rien en russe, tu ne capteras pas « mon » arménien.

Nayat : Je me sens arménienne à travers la musique. En Turquie, ma mère me chantait des berceuses. Plus tard, à l'école arménienne, j'ai rejoint la chorale des enfants. Nous n'avons pas appris notre histoire à l'école, mais bien l'histoire turque en détails. Quand je suis arrivée en Belgique, ce fut un choc pour moi d'apprendre tout en même temps. Parce qu'ici les Arméniens de la diaspora n'occultent rien.

En Turquie, je devais même cacher que j'étais chrétienne. Ma mère avait peur que je porte une petite croix autour du cou, mais je ne savais pas pourquoi.

Sevan Holemans : J'appartiens à la quatrième génération d'immigrés. Une partie de mes ancêtres venaient d'Istanbul, ils sont partis dans les années 1890, au moment des premiers massacres. La branche maternelle était originaire de Samsun, au bord de la mer Noire, en Turquie aussi.

Mon premier contact avec l'Arménie passe par mon prénom, qui a lourdement pesé dans mon enfance. L'Arménie n'était pas tellement présente dans ma vie, si ce n'est par ce prénom que je ne pouvais ni ignorer, ni cacher. Je n'en étais pas fier. Je voulais m'appeler Nicolas, Julien ou Stéphane. En tous cas, j'ai toujours voulu être un Belge comme tout le monde. Je me

demande d'ailleurs à quel point je porte cet espèce de traumatisme des familles immigrées qui veulent arriver incognito et cacher leur différence.

J'ai reçu une éducation 100 % belge, à part les soirées à la Maison culturelle arménienne, ou lorsque ma mère nous envoyait en vacances dans des colonies arméniennes en France, ou encore à travers ma grand-mère qui est restée trésorière de l'église jusqu'à ce qu'elle décède il y a quatre ans. C'étaient mes seuls contacts avec l'Arménie. Enfant, j'ai ainsi ressenti un rejet de mes racines, malgré une volonté de ma mère de nous transmettre un patrimoine familial très fort où les hommes tiennent la place du patriarche. Un modèle assez macho, finalement, bien que ma mère nous ait élevés seule... Plus tard, j'ai toujours bien aimé mes vieux oncles parce qu'ils avaient ce contact avec la vraie histoire, contact que j'avais perdu.

Je n'ai pas prémédité mon retour aux racines. C'est arrivé par hasard : j'étudiais encore aux Etats-Unis lorsqu'une association étudiante belge dont j'étais membre m'annonça que son voyage d'étude se déroulerait

en Arménie. Je n'ai pas hésité ! Aujourd'hui, je ne sais pas si mon sentiment se rapproche de la fierté. En tous cas, dans ce cheminement, j'ai ressenti une envie qui n'a jamais été aussi forte de revendiquer mon identité arménienne. Cette identité est omniprésente dans ma définition de qui je suis aujourd'hui, et de ce que j'ai envie de faire demain.

Mariam Nersesian : C'était plutôt naturel pour moi d'apprendre des poèmes arméniens que ma grand-mère me transmettait quand j'étais gosse. C'était aussi naturel d'avoir des amis arméniens et non arméniens, ça a toujours fait partie de moi, aussi loin que je m'en souviens. Avant de repartir en Arménie en 2004 pour la première fois depuis 1993, ce retour a toujours fait partie d'un rêve éloigné, qui ne m'appartenait pas : ce n'était pas mon pays mais un endroit que je devais forcément visiter, vu mes origines. Je n'ai pas choisi de naître arménienne. Je ne peux donc pas prétendre être fière de ce que je n'ai pas acquis,

d'autant que je décèle, entre les lignes de cette fierté, un relent nationaliste. Je dirais que je suis enchantée d'avoir une culture si riche et je ferai tout pour la transmettre aux générations futures, arméniennes ou non. Il est essentiel que notre culture continue d'exister. Et c'est à travers nous, la jeune génération, qu'elle peut s'épanouir.

© Claire Oldenhove



Bricolage identitaire

Mariam Nersesian : Lorsque je suis retournée en Arménie 16 ans après notre départ, j'ai ressenti un choc culturel. Je n'avais pas l'impression de remplir tous les critères pour être arménienne ! J'ai entendu dire que si on ne parle pas la langue, on n'est pas arménien ! C'est à ce moment que j'ai voulu relever ce défi d'appartenir à la communauté de manière individualiste. Ce qui est somme toute paradoxal. J'avais décidé de suivre les règles de la communauté tout en imposant les miennes. Par exemple, je rejette l'image du macho arménien qui nous poursuit partout. Ce genre de cliché m'a toujours révoltée. Grâce à mes parents, j'ai reçu une éducation européenne plus libre, plus égalitaire.

Je ne supporte pas qu'on m'impose mon identité. Or c'est souvent le cas dans la famille. On me dit que je peux être amie avec des Turcs mais ça ne peut pas aller jusqu'au mariage. Je connais des Arméniens qui n'entreront jamais dans une épicerie turque. Je trouve ces attitudes absurdes. Pour ma part, je veux partager et découvrir toutes les richesses culturelles.

Je pense que la diaspora s'est toujours montrée plus revendicatrice que les Arméniens d'Arménie, notamment pour la reconnaissance du génocide de 1915. J'appartiens à une communauté extérieure à l'Arménie et je me rends compte qu'il faut suivre une ligne directrice. Sans quoi, on va vite te dire que tu n'es pas arménien. Ce jugement est très répandu, probablement parce que, minoritaires, nous nous devons de maintenir notre identité. Du coup, nous sommes plus sévères entre nous que ne le sont les Arméniens en Arménie.

Nayat : Ma culture est une richesse ; vivre en Belgique est une richesse ; parler turc est une richesse, même si c'est une conséquence indirecte du génocide. Quand j'aurai des enfants, je leur transmettrai ce mixage génial ! Je leur donnerai aussi des prénoms arméniens très compliqués à retenir pour qu'on leur demande partout quelles sont leurs racines. Et ce sera parti pour raconter 2000 ans d'histoire ! Je trouve fabuleux de donner des prénoms compliqués, en ajoutant un second plus facile, pour permettre aux enfants de choisir plus tard.

Sevan Holemans : Cette question du bricolage identitaire me fait penser aux couples homosexuels dont on se demande quelle influence ils peuvent avoir sur l'orientation sexuelle future de leurs enfants. La seule conclusion est scientifique : les enfants issus de couples homosexuels n'ont pas plus tendance à devenir homosexuels, en revanche ils se posent davantage de questions et plus rapidement sur leur sexualité. J'ai l'impression que je peux m'appliquer le même raisonnement : le fait de posséder cette multiculturalité, d'être arménien en Belgique, d'avoir des parents d'origine différente, a provoqué en moi, dès mon jeune âge, des questionnements forts sur mon identité. Ce que je trouve magnifique ! Depuis que je redécouvre mes racines, je stimule ma famille dans le même sens. Cela me donne aussi envie de partager cette culture à mes amis belges. Et j'ai la chance de vivre dans une ville où réside une diaspora importante, permettant donc le maintien du contact avec la langue et la culture.

Réputation

& perceptions

Mariam Nersesian : Mes amis non arméniens en ont marre ! Je ne me fatigue pas de leur évoquer ma culture, de leur montrer mes multiples facettes arméniennes. Dès qu'un film est à l'affiche, je les convoque. Ou encore, je lis toujours le générique d'un film jusqu'à la fin pour contrôler si un Arménien y a participé. C'est une sorte de fierté de dire à mes amis que nous nous sommes adaptés, intégrés, que nous ne parlons pas seulement l'arménien, que nous avons réussi socialement. Quand nous nous promenons dans la rue, ou quand nous parlons français, personne ne peut dire que nous sommes étrangers.

Nayat : Je suis actrice. Si je passe à la télévision, je veux que les gens qui me regardent sachent que je suis aussi arménienne et qu'ils le perçoivent sans préjugés négatifs. En général, si on leur parle de nos origines, les gens ne connaissent que Charles Aznavour ! A part quelques exceptions. Quand j'explique que je suis arménienne d'Istanbul, je reçois peu de réactions ou d'intérêt. Les gens posent rarement des questions sur les autres cultures ou généralisent par « ah, la Turquie, c'est bien pour les vacances ! »

Mémoire du génocide

Nayat : Les grands-parents de mon père ont vécu le génocide. Un jour, mon père a voulu questionner et enregistrer son grand-père. Malheureusement, il a eu peur de raconter son histoire, comme si le sujet était tabou... Par contre, mon père ne me cache rien, même s'il ne connaît pas grand-chose de son histoire familiale à cette époque. Aujourd'hui, il regrette de n'avoir pas poussé plus son grand-père à témoigner.

Serge : Comme Nayat, je ne sais pas grand-chose de ce qui est arrivé à la famille du côté de mon père...

Mariam Nersesian : Ma famille n'a pas subi le génocide. Elle est partie vers 1870 en Arménie, qui deviendra soviétique par la suite. 2015 est une année importante pour moi. Je me pose beaucoup de questions : qu'est-ce que j'ai fait pour transmettre la mémoire du génocide ? Je veux rester active sur ce sujet, même si l'histoire remonte à 100 ans. Ma famille n'en

parle pas particulièrement, mais on sait qu'il s'est passé un grave événement, tant la douleur est immense. J'ai fait des recherches et appris par moi-même. 2015 est une année clef dans le sens où elle marquera un passage vers une renaissance. Nous avons pleuré 100 ans, maintenant il faut tourner la page, sans oublier mais en se concentrant sur l'essentiel : nous existons ! « Les enfants des victimes restent des victimes ; les enfants des bourreaux ne sont plus les bourreaux », a déclaré récemment avec justesse Edouard Jakhian, le président de l'Assemblée des représentants de la communauté arménienne de Belgique.

Sevan Holemans : Pour moi, nommer les choses n'est pas important. Entre Turcs et Arméniens vivant en Belgique, nous partageons plein de points communs, à commencer par nos parcours d'immigration et d'intégration, notamment par le travail. Les échanges interpersonnels comptent plus que les échanges entre Etats. Par conséquent, ici, au lieu de ressasser cette discussion stérile sur le génocide, nous devrions travailler les peurs à franchir des deux côtés, et les tabous sociaux qu'on ne parvient pas à dépasser dans chacun des groupes. ■

Propos recueillis par **Nathalie Caprioli**

Brussels African Market



Le Brussels African Market (BAM), créé par Christelle Pandanzyla, une pro de l'événementiel, est un marché consacré aux artistes, artisans et designers afro-caribéens. Ce lieu de partage et de rencontre avec le grand public ouvrira ses portes les 4 et 5 juillet.



Un climat chaleureux animé par des commerçants qui vous conseillent avec aisance. Une ambiance ensoleillée, des moments de partage et de rencontre, de bonnes senteurs du Sud, le tout accompagné d'une musique entraînante vous donneront envie de venir à la prochaine édition de ce marché convivial et familial.

Ce BAM met en avant une multitude de produits : vêtements, accessoires, livres, art plastique, lotions de beauté, nourriture, jeux pour enfants et même de la décoration d'intérieur. On retrouve aussi un espace concert souvent suivi d'une jam session.

Les exposants appartiennent tous à des diasporas africaines (RDCongo, Sénégal, Mali, ...) de Belgique et d'ailleurs en Europe. Ils exposent leurs produits et talents non seulement pour les communautés africaines, mais aussi pour un public plus cosmopolite, à l'image de Bruxelles.

Le Brussels African Market en est déjà à sa seizième édition. Ses facettes interculturelles suscitent un vif engouement à tel point qu'il change souvent de lieu, nous faisant ainsi découvrir différents endroits de la ville. De la RTBF à l'ULB en passant par Bozar, il s'installera cet été au Curo Hall.

Anais Kabongo



© Anais Kabongo

Pour plus de renseignements :

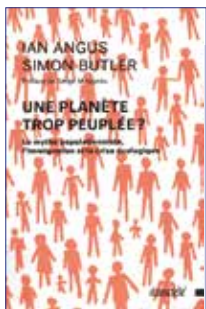
www.facebook.com/BrusselsAfricanMarket

www.roots-events.com/index.php/brussels-african-market

Où : Curo Hall, 7 rue Ropsy Chaudron

Quand : le week-end des 4 et 5 juillet

Du neuf dans



Une planète trop peuplée ? Le mythe populationniste, l'immigration et la crise écologique, de Ian Angus et Simon Butler, Montréal, Ecosociété, 2014, 301 p.

Après un tour d'horizon des tendances actuelles du populationnisme, les auteurs abordent les chiffres de la « surpopulation ». Ils insistent sur la différence cruciale entre corrélation et causalité pour démontrer le lien strict supposément établi entre la croissance démographique et les émissions de gaz à effet de serre. La formule rend diffuse la responsabilité des destructions environnementales puisqu'elle l'impute aux pauvres qui se reproduisent « trop », aux surconsommateurs et industries polluantes vieillissantes. Mais c'est sans considérer le pouvoir économique et politique exercé sur ces différents groupes si facilement pointés du doigt.

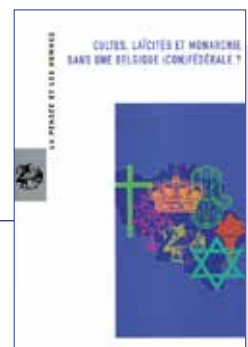
Contrairement à l'idée répandue que les consommateurs sont seuls responsables de ces habitudes consuméristes, les auteurs soutiennent que la plupart des écocides sont commis au nom des firmes, et qu'ils ne relèvent donc pas de l'action des consommateurs individuels. Si les populationnistes avancent que moins d'individus signifie moins de déchets, ils ne prennent pas en compte la volonté des industries d'augmenter sans cesse la demande, via les stratégies de l'obsolescence programmée et du jetable qui se font au détriment de l'environnement. Le problème c'est que le système capitaliste en lui-même est basé sur une croissance qui a externalisé les coûts liés à l'environnement et dans lequel toute activité économique est considérée comme bénéfique.

En déconstruisant le mythe de la surpopulation de façon méthodique et argumentée, les auteurs démontrent que c'est la répartition inégale des ressources et des pollutions et non la surpopulation qui est la cause des problèmes environnementaux et sociaux actuels. Leur souci est que ce mythe retarde la recherche de vraies solutions à la crise environnementale. Solutions qui se trouvent, selon eux, dans le développement d'une « nouvelle économie axée sur la durabilité écologique et sur un développement social équitable ».

Cultes, laïcité et monarchie dans une Belgique (con)fédérale ?, dossier édité par Chemsî Cheref-Khan et Jacques Ch. Lemaire, Bruxelles, La Pensée et les Hommes, , 2014, 173 p.

Après une pratique longue de deux siècles, le moment est venu de nous interroger sur la place des cultes et des philosophies dans la Belgique du XX^e siècle. En reconnaissant les trois cultes catholique, protestant et israélite, les pères fondateurs de notre Etat pouvaient estimer satisfaire les attentes de l'ensemble des croyants. Aux trois cultes des débuts sont venus s'ajouter les cultes anglican, islamique, orthodoxe, alors que les libres penseurs finissaient par être reconnus en tant que « pilier philosophique non confessionnel ».

Assez curieusement, notre système de « pilarisation » (la reconnaissance et le financement publics des cultes et des philosophies), de même que la fonction et le coût de la monarchie, malgré les multiples questions qu'ils suscitent (charge jugée exorbitante, opacité, inégalité de traitement, facteur de division, plutôt que de rapprochement, ...) n'ont jamais fait l'objet de réformes en profondeur. Sans parti pris idéologique, mais avec le souci de bonne gouvernance (mieux dépenser l'argent public) et de cohésion sociale (contribution au mieux vivre ensemble), les auteurs questionnent la place des cultes, des philosophies et de la monarchie dans une Belgique (con)fédérale, soucieuse de renforcer le socle commun de ses valeurs fondatrices. Faut-il reconnaître d'autres cultes ? Faut-il encore dépenser près de 650 millions d'euros par an pour les cultes et les cours de religion et de morale, budget en constante augmentation ? Des propositions fleurissent pour les remplacer par un cours de philosophie. D'autres préconisent de leur substituer plus d'activités sportives dans le cadre scolaire... C'est en répondant à ces questions que la Belgique contemporaine sera à même de définir « sa » laïcité politique, tenant compte à la fois de notre histoire et des conditions présentes.



nos rayons

Cathy Harris

Le Centre
de documentation
du CBAI est ouvert :
mardi et mercredi :
9h > 13h et 14h > 17h
jeudi et vendredi :
9h > 13h



Passé, histoire, mémoire... : quand la politique s'en mêle, d'Emilie Aussems, Charleroi, Couleur Livres, 2014, 83 p.

La question de la mémoire et le traitement de l'histoire sont des phénomènes complexes. Ils traversent la vie de chaque individu et sont inhérents à l'évolution des sociétés. A ce titre, ils font l'objet de choix tant politiques que médiatiques auxquels le citoyen est quotidiennement confronté. La mémoire, constitutive des identités, est tout à la fois individuelle et collective, plurielle et intime, subjective, évolutive et potentiellement conflictuelle. Face aux utilisations politiques de la mémoire, le passé est autant une ressource qu'une contrainte. Le passé est un puits sans fond dans lequel les politiques viennent puiser un capital de légitimation et de mobilisation populaires pour convaincre leur audience, justifier leurs préférences ou transmettre leurs valeurs.

Au travers des choix de préservation du patrimoine, d'édification de mémoriaux, de constructions de musées, d'organisations de commémorations ou de participation à d'autres cérémonies d'hommages, les représentants du peuple mènent de véritables politiques mémorielles qui contribuent à diffuser une certaine vision de l'histoire, la leur. Il n'existe pas une mémoire, mais des mémoires, certaines plus « fortes » que d'autres. Ces mémoires qui se côtoient, se rencontrent, s'influencent, parfois s'entrechoquent voire se déchirent. On parle alors de conflits de mémoires. Le devoir de mémoire devient une obligation morale, même s'il s'agit d'une entreprise risquée. L'histoire est un sujet politiquement sensible et l'une des explications réside dans le fait que « les identités se façonnent en référence au passé ». Tout individu, tout groupe se définit au travers des événements qu'il a vécus. Les identités sont à la base de la définition de tout individu et de tout groupe. Cet ouvrage éclaire également l'importance du respect des mémoires dans la recherche d'un vivre ensemble harmonieux.



Je hais le foot, de Claude Javeau, Lormont, Le Bord de l'eau, 2015, 50 p.

L'objet abordé dans cet ouvrage est le football. L'étonnement suscité ne relève pas de sa pratique effective sur les terrains où celle-ci se donne à voir, mais bien des circonstances sociales politiques et culturelles au sein desquelles cette pratique prend son sens. Ladite pratique engendre une pluralité de questions.

Parmi lesquelles : qu'est-ce qui étaye l'engouement des gens de divers horizons sociaux pour ce sport amplement diffusé et célébré dans les médias de masse ? Pourquoi les supporters adoptent-ils des conduites collectives qu'il est permis de qualifier de régressives ? Pourquoi ces mêmes tifosi ne se soucient-ils guère des diverses conduites délinquantes présentes dans les coulisses de l'objet de leur culte ? Pourquoi certains intellectuels, acquis à ce même culte, se contentent-ils d'appeler dérives, n'affectant pas l'essence de leur spectacle de prédilection, les conduites délinquantes évoquées et qui renvoient à la dimension mafieuse des contingences de la mondialisation capitaliste ? C'est pour tenter de répondre à des questions de ce genre que l'auteur a rédigé ce bref ouvrage dans lequel il prend pour illustration la participation de l'équipe nationale belge à la récente Coupe du monde pour mettre en évidence cette occultation et l'intervention du football pour promouvoir au sein des masses sidérées l'« état crépusculaire » de l'humanité.

Autres nouveautés au centre doc

www.cbai.be, rubrique: Documentation/nouveautés

- Renforcer la coopération institutionnelle pour améliorer l'accès des personnes issues de l'immigration au marché du travail, d'Ilke Adam, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2015, 133 p.
- Dans la peau d'une djihadiste : enquêtes au cœur des filières de recrutement de l'Etat islamique, d'Anna Erelle, Paris, Robert Laffont, 2015, 262 p.
- Anthropologie de la ville, de Michel Agier, Paris, PUF, 2015, 245 p.
- Le dialogue interculturel et interreligieux à l'heure de la mondialisation. Actes du colloque de l'Université catholique de l'Ouest-Angers, 3 et 4 avril 2014, sous la direction de Christophe Grannec, Paris, Parole et Silence, 2014, 293 p.
- Le roman noir des demandeurs d'asile, de Philippe Randa, Paris, L'Encre, 2014, 146 p.
- L'invention de la diversité, de Réjane Sénac, Paris, PUF, 2012, 322 p.

Commandez des numéros de la collection !

Et retrouvez la liste complète sur www.cbai.be

Radical libre Avril 2014, n° 325

Etre radical libre, c'est oser poser toutes les questions au delà des tabous, en toute liberté de penser, sans rejeter la responsabilité sur l'un ou l'autre.

Sans jugement, ni accusation, ni victimisation, ni déni. Ceci n'est pas un mode d'emploi « contre djihadisme », mais des propositions à construire pour vivre ensemble. Et surtout faire ensemble.



Les médias alternatifs : une alternative à quoi ? Janvier 2014, n° 324

Les médias alternatifs, dont Charlie Hebdo est un étendard, ont leur rôle à jouer pour alimenter les débats en osant des contenus inédits, en transgressant la bien pensée, en explorant comment cohabiter, comment déconfectionnaliser les débats de société, comment résoudre les conflits sans passer par la case « je t'explose la gueule ».



Dieu(x) au travail Décembre 2014, n° 323

Comment gérer la question convictionnelle au sein d'une organisation publique ou privée ? Comment trouver des solutions qui profitent à tous les salariés ? Par exemple, introduire dans les menus des cantines des alternatives neutres à la viande comme le poisson ou les œufs. Ou encore aménager une salle de repos affectée à un large choix d'activités mais sur base d'un dénominateur commun, celui de calme et pas seulement de la prière.



Bruxelles, C'est du Belge ! Septembre 2014, n° 322



Pour marquer le coup à l'occasion des 50 ans des accords d'immigration turque et marocaine, explorons Bruxelles, son histoire, ses mutations, sa diversité, ses défis politiques, ses initiatives de citoyens, et même ses rêves d'une ville sans discrimination. Les multiples réflexions et initiatives pour une société d'inclusion gagneraient à être mieux connues car elles participent à relativiser des perceptions de peur ou de défaitisme qui règnent en ces temps inédits.

Tous aux abris ! Mai 2014, n° 321



Quels sont les moyens mis en place pour une communauté plus solidaire, dans un contexte où l'on peut se retrouver sur le carreau plus vite qu'on le croit ? Car le travail, surtout s'il s'agit d'un emploi précaire, ne protège plus nécessairement de la dèche. Selon l'Annuaire 2012 sur la pauvreté en Belgique, plus de 14 % de la population vit sous le seuil de pauvreté ; en clair, avec moins de 1 000 euros par mois pour une personne isolée.

Abonnez-vous !

20 euros par an (en Belgique)

30 euros par an (à l'étranger)

à verser au compte

IBAN BE34 0010 7305 2190

En n'oubliant pas de préciser sur le virement vos nom et adresse.